PROJET GTFS/RAF/465/ITA

"Renforcement des capacités des Etats Membres sélectionnés de la Communauté d'Afrique de l'Est dans les Statistiques Agricoles pour la Sécurité Alimentaire"

RAPPORT PANORAMA I

SUR LES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

B U R U N D I

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, Décembre 2012

PROJET GTFS/RAF/465/ITA

"Renforcement des capacités des Etats Membres sélectionnés de la Communauté d'Afrique de l'Est dans les Statistiques Agricoles pour la Sécurité Alimentaire"

B U R U N D I

RAPPORT PANORAMA I

SUR LES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

préparé

par

Thérence MPABWANAYO
Consultant national en Système d'Information et Statistiques Agricoles

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, Décembre 2012

TABLE DE MATIERES

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES..... 6

INTRODUCTION 8

Historique de la recherche agricole au Burundi..... 8
Collecte des données agricoles au Burundi 9

1. LE SYSYTEME NATIONAL DE LA STATISTIQUE..... 11

1.1. Cadre légal de la statistique au Burundi 11

1.1.1. Loi n°1/17 du 25 Septembre 2007 portant organisation du SSN au Burundi..... 11
1.1.2. Décret n°100/58 du 18 Mars 2008 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) 11
1.1.2.1. Mission du Conseil National d'Information Statistique (CNIS) 12
1.1.2.2. Composition du CNIS 12
1.1.3. Décret n°100/59 du 18 mars 2008 portant réorganisation de l'Institut de Statistique et d'Etudes Economiques du Burundi 13
1.1.4. Comité Technique d'Information Statistique (CTIS) 13

1.2. Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)..... 15

1.2.1. Mission de la Statistique..... 15
1.2.2. Vision du SSN 15
1.2.3. Priorités de la SNDS du Burundi..... 17
1.2.4. Axes stratégiques et stratégies opérationnelle 17

2. SITUATION DE REFERENCE DU SYSTME D'INFORMATION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES 20

2.1. Cadre légal et organes statistiques consultatifs agricoles et alimentaires20

2.1.1. Services de l'Administration 21
2.1.2. Mission de la Direction des Statistiques et Information Agricoles 21

2.2. Structures du système d'information des statistiques agricoles et alimentaire 22

2.2.1. Evaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle 22
2.2.2. Enquête Nationale Agricole du Burundi, ENAB 2011-2012 22
2.2.3. Réseau national de surveillance épidémiologique..... 23

2.3. Autres systèmes d'Informations sur les Statistiques Agricoles 24

2.3.1. Messager Agricole 24
2.3.2. Annuaire des Statistiques Agricoles 24
2.3.3. Bulletin décadaire des données agro-climatologiques 25
2.3.4. Système d'Information sur la sécurité alimentaire et des Prix des produits agricoles 25
2.3.5. Système d'Alerte Précoce et surveillance de la Sécurité Alimentaire au Burundi 25
2.3.6. Analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 25
2.3.7. Programme pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel PROSANUT 26

2.4. Stratégie Nationale pour le Développement des Statistiques Agricoles et Alimentaires 27

2.5. Ressources humaines 27

2.5.1. Ressources humaines de la DSIA 28
2.5.2. Ressources non humaines de la DSIA 28
2.5.3. Ressources humaines de l'ISTEEBU 29
2.5.4. Ressources non humaines de l'ISTEEBU 29
2.5.5. Capacités de l'ISTEEBU 29

2.6. Politique de diffusion des données pour les statistiques agricoles et alimentaires 30

2.7. Modalités de promotion du dialogue utilisateurs-producteurs 32

2.8. Bases de données existantes et outils de diffusion de données et plates-formes 32

2.8.1. Base de données IMIS Burundi 32
2.8.1.1. Pourquoi IMIS Burundi ? 33
2.8.1.2 Objectifs spécifiques de l'IMIS Burundi 33
2.8.1.3. Les bases de données disponibles sur le site web IMIS Burundi 33
2.8.2. Base de données BurundiInfo 35

2.9. Intégration régionale et assistance technique internationale reçues 36

3. OUTPUTS, SOURCES DE DONNEES ET METADONNEES DES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES 37

3.1. Caractéristiques agro-écologiques des provinces du Burundi 37

3.2. Statistiques sur les cultures 40

3.3. Statistiques de la pêche 41

3.3.1. Différents types de pêche 41
3.3.2. Obstacles à l'activité de pêche 42

3.4. Statistiques forestières 42

3.4.1. Formations forestières artificielles 42
3.4.2. Boisements domaniaux 42

3.5. Ressources en eau 43

3.6. Statistiques sur l'environnement 43

3.7. Métadonnées sur les statistiques agricoles 44

3.7.1. Disponibilité des données publiées sur le site web de CountrySTAT-Burundi 44
3.7.2. Données et métadonnées disponibles dans le système statistique national du Burundi 46

4. VUE D'ENSEMBLE DES BESOINS DES UTILISATEURS POUR LES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU BURUNDI 50

4.1 Décideurs du secteur public 50

4.2. Décideurs du secteur privé 51

5. ATTENTES DE COUNTRYSTAT ET LES SYNERGIES AVEC LES INITIATIVES EN COURS 52

5.1. Attentes de CountrySTAT 52

5.2. Synergies avec les initiatives en cours 52

6. FACTEURS IMPORTANTS POUR LE SUCCES DU PROJET COUNTRYSTAT 53

ANNEXES 54

ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 55
ANNEXE 2 : NOMENCLATURE DES PRODUITS 56
ANNEXE 3 : NOMENCLATURE DES BRANCHES D'ACTIVITES 60
ANNEXE 4 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CULTURES VIVRIERES (2005-2010) 62
ANNEXE 5 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE RENTE (2005-2010) 62
ANNEXE 6 : TAUX ANNUEL DE CROISSANCE DE LA PRODUCTION PAR PRODUIT (2005-2010) 63
ANNEXE 7 : METHODOLOGIE DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH 2008) 64
ANNEXE 8 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE MICS 2005 66
ANNEXE 9 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE QUIBB 2006 73

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

AD	:	Adjoint de la Statistique
ARFIC	:	Agence de Régulation de la Filière Café au Burundi
ARSSA	:	Appui à la Réhabilitation du Système des Statistiques Agricoles
BA	:	Budget Annuel
BCR	:	Bureau Centrale de Recensement
CDMT	:	Cadre de dépenses à Moyen Terme du secteur de l'Agriculture
Cdr	:	Centre de Responsabilité
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEPGL	:	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CNIS	:	Conseil National de l'Information Statistique
CNSA	:	Comité national des statistiques agricoles
CNTA	:	Centre National des Technologies Agro-alimentaires
CODERCO	:	Compagnie de Gérance du Coton
COMESA	:	Common Market for Eastern and Southern Africa
CPTIS	:	Comité Provincial Technique d'Information Statistique
CSNU	:	Commission de Statistiques des Nations Unies
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
Cspro	:	Census and Surveys Processing
CTB	:	Coopération Technique Belge
CTIS	:	Comité Technique de l'Information Statistique
DGR	:	Direction du Génie Rural
DEPP	:	Direction des Eaux, Pêche et Pisciculture
DFPS	:	Département de la Fertilisation et Protection des Sols
DGA	:	Direction Générale de l'Agriculture
DGE	:	Direction Générale de l'Elevage
DGMAVA	:	Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation Agricoles
DGPAE	:	Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage
DOS-E	:	Document d'Orientation Stratégique pour l'Elevage
DPA	:	Direction de la Production Animale
DPSP	:	Direction de la Promotion des Semences et Plans
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
DSIA	:	Direction des Statistiques et Information Agricoles
EAC	:	East African Community
ENAB	:	Enquête Nationale Agricole du Burundi
ENECEF	:	Enquête Nationale d'Evaluation des Conditions de vie de l'Enfant et de la Femme
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GSADR	:	Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural
IGEBU	:	Institut Géographique du Burundi
INEAC	:	Institut National des Études Agronomiques
IS	:	Ingénieur Statisticien
ISE	:	Ingénieur Statisticien Economiste
ITS	:	Ingénieur des Travaux Statistiques
IRAZ	:	Institut de Recherche Agricole et Zootechnique
IRUSTAT	:	Institut Rundi des Statistiques

ISABU	:	Institut des Sciences Agronomique du Burundi
ISTEEBU	:	Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
MICS	:	Multisectoriel Indicators Cluster Survey
MINAGRIE	:	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
OHP	:	Office de l'Huile de Palme
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OP	:	Organisation des Producteurs
OTB	:	Office du Thé du Burundi
PAP	:	Programme d'Actions Prioritaires
PASAN	:	Plan d'Action de la Stratégie Agricole Nationale
PNIA	:	Programme National d'Investissement Agricole
PNSA	:	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRASAB	:	Programme de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres
PROSANUT	:	Programme pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
QUIBB	:	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SAN	:	Stratégie Agricole Nationale
SAP/SSA	:	Système d'Alerte Précoce et surveillance de la Sécurité Alimentaire
SARGIA	:	Système d'Alerte Rapide et Gestion de l'Information Alimentaire
SIP	:	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et sur les Prix des Produits Agricoles
SISABU	:	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SNDS	:	Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique
SNES	:	Service National des Etudes et Statistiques
SNSA	:	Système National des Statistiques Agricoles
SODECO	:	Sociétés de Déparchage et de Conditionnement du café
SOGESTAL	:	Sociétés de Gestion des Stations de Lavage
SOSUMO	:	Société Sucrière de Mosso
SPSS	:	Statistical Package for Social Sciences
SRD	:	Société Régionale pour le Développement
SSN	:	Système Statistique National
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	:	Union Européenne
UNFPA	:	United Nations Fund for Population Agency
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	:	Virus d'Immuno Humaine
SIDA	:	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

INTRODUCTION

Le Burundi est conscient de la nécessité des données sur les statistiques agricoles pour un meilleur pilotage de la politique agricole. Plusieurs projets et programmes vont dans le sens de l'amélioration du secteur agricole étant donné que la grande majorité des burundais vivent de l'agriculture.

CountrySTAT est un outil important qui aide les producteurs de données agricoles à les mettre à la disposition des utilisateurs (décideurs, chercheurs). CountrySTAT est un outil puissant d'harmonisation, d'intégration et de large diffusion des données de bonne qualité sur l'agriculture et l'alimentation, accessible à tout le monde. Etant donné que les données du secteur agricole sont disparates, CountrySTAT devra permettre leur centralisation afin de faciliter l'accès des utilisateurs et la diffusion des producteurs de celles-ci. Plusieurs initiatives entamées dans le pays (l'enquête agricole récemment réalisée et qui est en cours d'actualisation pour le moment, la stratégie nationale agricole, les nouveaux projets, etc.) vont contribuer dans l'amélioration de la qualité et la quantité des données du secteur agricole.

CountrySTAT devra être un outil rassurant et garantissant les utilisateurs de données agricoles au niveau de la qualité et la régularité de celles-ci pour une meilleure prise de décision. Pour cela, CountrySTAT devra participer dans la production des données du moment où plusieurs secteurs agricoles disposent des données non encore collectées pour plusieurs raisons. Il y a des informations qui existent dans certains endroits, mais du moment où elles ne sont pas exploitées, c'est comme elles n'existent pas.

Conscient de la nécessité des statistiques agricoles, le gouvernement doit soutenir l'initiative CountrySTAT notamment dans le sens de l'amélioration de la couverture des données déjà disponibles, faire en sorte qu'elles soient régulières, complètes, fiables et à jour.

Historique de la recherche agricole au Burundi

Le Burundi est un petit pays d'Afrique Centrale rural à plus de 90% et enclavé. D'une superficie de 27.834 $km^{2,}$ il est limité par le Rwanda au Nord, la Tanzanie à l'Est et la République Démocratique du Congo à l'Ouest.

Le Burundi comporte 9 mois de saison des pluies. Mais dans ces dernières années quelques provinces connaissent la sécheresse notamment la province de Kirundo. De par sa situation d'enclavement, il est exposé à un certain nombre d'obstacles qui hypothèquent son développement économique. En effet, les principaux facteurs limitant ce développement vont de la précarité des pluies dans certaines provinces à l'éloignement de la mer, en passant par la faible technologie du monde rural.

Au Burundi, la recherche agricole remonte au début de la colonisation belge, au lendemain de la Première guerre mondiale. Durant les premières années de la présence belge, plusieurs plantations d'État ainsi que des stations expérimentales furent mises en place dans les colonies belges (République Démocratique du Congo, Rwanda et Burundi). En 1929, la création de l'Institut National des Études Agronomiques (INEAC) entraîna un élargissement de ces installations. La première station d'expérimentation fut établie à Gisozi peu après la création de l'INEAC et deux autres stations suivirent plusieurs années plus tard.

Les recherches portaient sur des cultures d'exportations telles que le café, le coton et thé. Contrairement au schéma prévalant dans d'autres régions d'Afrique, une grande attention était également accordée à des cultures vivrières telles que le riz, le maïs, le manioc et les arachides. L'INEAC, dotée d'un large réseau de 36 stations de recherche reparties sur les trois colonies, était jusqu'en 1960 le plus grand institut de recherche agricole tropicale en Afrique.

En 1962, suite à l'indépendance, l'ISABU a été créé pour remplacer l'INEAC. Jusqu'à la fin des années 70, l'ISABU a financé des projets de développement rural en encourageant la culture du riz et du café dans des exploitations industrielles et sur des lopins familiaux et également en fournissant de l'aide à d'autres cultures d'exportation tel que le café, le coton et la canne à sucre. Au cours des années 80, l'ISABU a connu une restructuration organisationnelle qui comprenait une réorientation de ses priorités de recherche.

L'IRAZ a été créé en 1979 dans la République Démocratique du Congo par les trois États membres de la CEPGL, à savoir le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda. L'existence de cet organisme de recherche supranational reposait sur l'idée d'éviter le double emploi et d'apporter un complément à la recherche existant dans ces pays.
Malgré la fin de l'aide financière apportée par ces pays, l'institut continua à fonctionner, conservant même sa structure, mais dans des conditions beaucoup plus difficiles. Le déclenchement de la guerre en 1993 détériora encore davantage la situation de l'IRAZ et plusieurs programmes de recherche prirent fin. Issu de deux projets de recherches financés par le PNUD et la FAO, le CNTA a été créé en mai 1993 sous la supervision du Ministère de l'Agriculture.

Collecte des données agricoles au Burundi

La problématique de la collecte de données agricoles au Burundi existe depuis longtemps. Elle ne s'effectuait pas uniquement au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage mais depuis longtemps d'autres institutions ont mené assez d'études qui ont abouti à des publications régulières des productions vivrières pour de longues périodes. Il s'agit notamment :

- IRUSTAT (Institut Rundi des Statistiques) qui avait mené quelques études entre 1967 et 1970 couvrant les anciennes provinces de NGOZI, MUYINGA, GITEGA et BURURI. Les résultats de ces travaux ont permis d'estimer les productions agricoles pour la période 1960 – 1970, ce qui a été à la base de la mise en place de plusieurs projets de développement agricole.

- SNES (Service National des Etudes et Statistiques) qui a mené une série d'enquêtes agricoles qui étaient échelonnées dans le temps (de 1980 à 1986) et qui ont couvert tout le territoire national. Ces études ont facilité la préparation du Plan Quinquennal 1988 – 1992.

L'objectif principal de ces études était de rendre disponible des données indispensables pour la confection des Comptes Economiques du Burundi.

C'est vers la fin des années 1980 que l'information agricole a pris une autre tournure surtout avec l'élaboration du projet BDI/89/018 appelé « Système d'Alerte Rapide et Gestion de l'Information Alimentaire », en abrégé SARGIA, et signé en octobre 1990 entre la FAO, le PNUD et le Gouvernement du Burundi représenté par le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération d'alors. Le système ainsi mis en place en 1991 avait pour objectif de rassembler et d'analyser les informations produites par un ensemble hétérogène de services nationaux. Le manque de financements ajouté aux restructurations ministérielles successives mirent prématurément fin, en 1993, aux mécanismes qui avaient été mis en place.

De mars 1999 à juin 2000, un autre projet dénommé ARSSA (Appui à la Réhabilitation du Système des Statistiques Agricoles) est lancé pour améliorer les activités de la Direction des Statistiques et Informations Agricoles. Bien qu'ayant bénéficié du soutien de la FAO, le projet ne fonctionnera que deux ans, c'est-à-dire de 1999 à 2000. Toutefois, malgré sa courte durée, le projet a néanmoins permis au Département des Statistiques et Informations Agricoles de tester la méthodologie d'enquête agricole sur cinq provinces pilotes à savoir Bururi, Cibitoke, Gitega, Kayanza et Ruyigi en utilisant un questionnaire.

Des enquêtes agricoles ont été menées par le SISABU (Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire) durant la période 2003 - 2005. Malheureusement, l'appui financier de la Coopération Française a été suspendu à cause de la situation sécuritaire précaire. Pendant cette période, le projet a étendu ses activités sur quatre provinces. A sa création, le SISABU avait comme objectif :

- Construire une méthode d'analyse de la vulnérabilité ;
- Organiser les services pourvoyeurs d'information ;
- Diffuser l'information ;
- Assurer la pérennité institutionnelle du système c'est-à-dire couvrir l'ensemble du territoire national à l'horizon janvier 2006.

1. LE SYSYTEME NATIONAL DE LA STATISTIQUE

1.1. Cadre légal de la statistique au Burundi

Le Système Statistique National (SSN) est constitué de l'ensemble des services et organismes publics et parapubliques qui produisent et diffusent des données statistiques ou ayant en charge la formation des statisticiens.

1.1.1. Loi n°1/17 du 25 Septembre 2007 portant organisation du SSN au Burundi

La Loi n°1/17 du 25/09/2007 portant organisation du système statistique au Burundi est intervenue pour gérer, en terme de gouvernance, le Système Statistique National (SSN). C'est le nouveau cadre légal qui institue le SSN et définit les missions des services et organismes chargés de la production et de la diffusion des données statistiques au Burundi.

Par la même occasion, la loi citée ci-dessus définit les principes fondamentaux et le cadre institutionnel qui régissent les activités des services et organismes, chargés de la production et de la diffusion des données statistiques publiques sur l'étendue du territoire. Elle traite également du fonctionnement général du SSN et de la coordination dudit système.

L'article 3 de la loi précise que le SSN a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux institutions régionales et internationales, aux médias, aux chercheurs et au public, des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la nation notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental. Le Système Statistique National a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux institutions régionales et internationales, aux médias, aux chercheurs et u public des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la nation notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental.

Le Système statistique national comprend :

- Le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) ;
- L'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) ;
- Les services chargés d'élaborer des données statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics ;
- Les écoles et institutions nationales de formation statistique et démographique.

1.1.2. Décret n°100/58 du 18 Mars 2008 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS)

En vertu de l'article 6 de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du système statistique au Burundi, il a été créé le Conseil National de l'Information Statistique, en abrégé CNIS. Cet organe consultatif national du système statistique propose des orientations générales de la politique statistique de la nation qu'il soumet au Gouvernement de la République du Burundi pour adoption (art 5 de la loi).

En application des dispositions de l'article 5 de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du système statistique au Burundi, et en conformité à l'article 2 du décret n°100/58 du 18 mars 2008, le CNIS est chargé de proposer les orientations de politique générale en matière de développement de la statistique au Burundi et d'assurer la coordination nationale des activités menées dans ce domaine.

1.1.2.1. Mission du Conseil National d'Information Statistique (CNIS)

Le CNIS élabore la stratégie de développement de la statistique du Burundi qu'il soumet pour analyse et adoption au Gouvernement et approuve les plans nationaux d'activités statistiques.
Il a pour missions :

- Définir et suivre la mise en œuvre des stratégies de développement de la statistique au Burundi ;
- Approuver le programme pluriannuel d'activités statistiques opposable à l'ensemble des services et organismes relevant du système statistique national ;
- Approuver annuellement le plan national d'activités statistiques, en veillant à ce que les services et organismes concernés disposent des ressources humaines, financières et matérielles, nécessaires à leur réalisation ;
- Définir et suivre la mise en œuvre des plans de développement des ressources humaines du système statistique national ;
- Autoriser l'exécution des opérations statistiques à caractère d'urgence, non prévues au programme annuel, dont l'importance est jugée d'une grande nécessité pour le développement économique et social du pays ;
- Adopter le rapport d'exécution du plan annuel ainsi que les bilans d'exécution des programmes pluriannuels d'activités statistiques ;
- Adopter des concepts, définitions, normes et méthodes statistiques en rapport avec ceux du même genre, reconnus aux niveaux sous régional, régional et international ;
- Veiller au respect des règles déontologiques de la profession et des principes fondamentaux de l'activité statistique.

L'article 4 du décret N°100/58 du 18 Mars 2008 stipule que le du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) est placé sous la haute autorité du Deuxième Vice-Président de la République.

1.1.2.2. Composition du CNIS

Le CNIS comprend les membres suivants :

- l'Autorité Ministérielle ayant l'intérieur et le Développement Communal dans ses attributions ;
- l'Autorité Ministérielle ayant les Finances dans ses attributions ;
- l'Autorité Ministérielles ayant la Planification dans ses attributions ;
- l'Autorité Ministérielle ayant le Commerce dans ses attributions ;
- l'Autorité Ministérielle ayant la Recherche dans ses attributions ;
- l'Autorité Ministérielle ayant la Santé Publique dans ses attributions ;
- l'Autorité Ministérielle ayant la Fonction Publique dans ses attributions ;
- l'Autorité Ministérielle ayant en charge de l'agriculture dans ses attributions ;
- l'Autorité Ministérielle ayant en charge la Justice dans ses attributions ;

- le Conseiller Principal chargé des questions économiques à la Présidence de la République ;
- le Conseiller Principal chargé des questions économiques à la Première Vice-présidence de la République ;
- le Conseiller Principal chargé des questions économiques à la Deuxième Vice-présidence de la République ;

Selon l'article 5 du décret-loi N°100/58 du 18 Mars 2008, le CNIS est présidé par le Deuxième Vice-Président de la République. L'Autorité Ministérielle chargée de la Planification assure la Vice-Présidence du Conseil. Le Secrétariat du Conseil est assuré par l'Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU).

1.1.3. Décret n°100/59 du 18 mars 2008 portant réorganisation de l'Institut de Statistique et d'Etudes Economiques du Burundi

En vertu de l'article 7 de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du système statistique au Burundi, il est précisé que l'ISTEEBU est l'organe central de coordination technique des activités du SSN du Burundi. A ce titre, il assure le secrétariat technique permanent du CNIS.

☞ ***Missions de l'ISTEEBU***

L'Institut de Statistique et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) a pour missions de:

- Assurer la coordination de la mise en œuvre des activités du système statistique national ;
- Produire et mettre à la disposition des utilisateurs une information statistique répondant aux normes internationales habituellement reconnuesen matière statistique ;
- Centraliser les données produites par l'ensemble des services et organismes relevant du système statistique national et assurer leur conservation ;
- Favoriser et entreprendre le développement des méthodologies et la recherche appliquée dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion des données statistiques et veiller à la diffusion d'une information de qualité par l'ensemble des services et organismes relevant du système ;
- Promouvoir la formation des cadres dans les domaines de la collecte, du traitement, de la diffusion de l'information statistique à travers des séminaires et stages de perfectionnement, et la formation des écoles spécialisées.

1.1.4. Comité Technique d'Information Statistique (CTIS)

Le décret n°100/58 du 18 mars 2008 qui a créé le CNIS, crée en son article 12 le Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS), chargé d'apporter un appui technique au CNIS. A cet effet, l'article 13 de ce décret spécifie les attributions du CTIS. Il y a un autre organe prévu dans le décret-loi N°100/58 du 18 Mars 2008, qui est un organe chargé d'apporter un appui technique au CNIS. Il s'agit du Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS).

Le Comité Technique de l'Information Statistique est chargée :

- De la préparation des dossiers à soumettre à l'examen du Conseil National de l'Information Statistique ;
- Du suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil National de l'Information Statistique ;
- De l'élaboration du programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que des plans annuels de travail dérivés ;
- De l'élaboration de rapports annuels d'exécution des plans annuels d'activités statistiques ;
- De l'élaboration et de l'approbation au niveau national des normes, des concepts, des définitions, des nomenclatures et classifications statistiques en conformité avec ceux reconnus aux niveaux sous-régional, régional et international, et du suivi de leur mise en œuvre lors des travaux réalisés par les services et organismes relevant du Système Statistique National ;
- De la coordination technique de la mise en œuvre du programme d'enquêtes et recensements statistiques d'envergure nationale conduits par les services et organismes relevant du Système Statistique National ;
- De l'émission d'avis techniques sur les opérations statistiques réalisées par le Système Statistique National ;
- De la validation des résultats des travaux statistiques effectués, notamment les enquêtes et recensements statistiques et les synthèses statistiques réalisées au niveau national par les services et organismes relevant du Système Statistique National avant leur diffusion.

L'article 14 du décret-loi N°100/58 DU 18 Mars 2008 donne la composition du CTIS.

☞ ***Composition du CTIS***

Outre le Directeur Générale de l'ISTEEBU, Président du Comité Technique, le Comité comprend un représentant de chacune des composantes du Système Statistique National ; un Vice-président désigné parmi les membres du Comité. L'autorité Ministérielle ayant la tutelle de l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi peut nommer, pour un mandat de deux ans renouvelable, toute personne dont les compétences et l'expérience sont de nature à améliorer la qualité des travaux du Comité. Le secrétariat du Comité est assuré par l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi.

Les membres du Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS) sont nommés par ordonnance de l'Autorité Ministérielle chargée de la Statistique sur proposition des Ministères ou des responsables des organismes dont ils relèvent. Ils sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

L'article 16 du décret-loi N°100/58 DU 18 Mars 2008 stipule que pour accomplir ses missions, le CTIS peut s'appuyer sur les comités sectoriels de statistiques ou mettre en place des groupes de travail. Les groupes de travail ont une période déterminée en raison des questions inscrites ou à inscrire à l'ordre du jour du CNIS. Ces groupes sont créés par ordonnance de l'Autorité Ministérielle chargée de la Statistique sur proposition du Directeur Général de l'ISTEEBU.

1.2. Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)

1.2.1. Mission de la Statistique

La Mission de la Statistique est énoncée dans l'Article 7 de la Loi n° 1/17 du 25 Septembre 2007, portant organisation du Système Statistique National, à savoir :

- Produire et mettre à la disposition des utilisateurs une information statistique répondant aux normes statistiques internationales ;
- Centraliser et conserver les données produites par l'ensemble du SSN ; (iii) Favoriser et entreprendre le développement des méthodologies et la recherche appliquée dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion des données statistiques ;
- Veiller à la diffusion d'une information de qualité par l'ensemble des services et organismes relevant du système ;
- Promouvoir la formation des cadres dans les domaines de la collecte, du traitement, de la diffusion de l'information statistique à travers des séminaires et stages de perfectionnement, et la formation des écoles spécialisées.

Vu les orientations tracées par la Mission de la Statistique, plusieurs défis en matière statistique restent à relever. Le SSN se trouve donc au centre d'enjeux qu'il doit assumer afin d'asseoir une véritable société d'information et ainsi aider les décideurs à poser des actes justes et équitables tout en anticipant les activités futures sur la base d'une information fiable et régulière.

1.2.2. Vision du SSN

La vision est déclinée consécutivement aux axes et objectifs stratégiques qui contribuent à la réalisation de l'objectif ultime qui est le développement de la production statistique du pays. Les réflexions sur la déclinaison de la Vision du développement du SSN à moyen terme ont plus tenu compte des critères essentiels que sont:

- La déclinaison d'un objectif ultime que doit atteindre le SSN et tous ses partenaires;
- La formulation de stratégies efficientes et pertinentes, sous-tendues par des objectifs clairs à atteindre et des Plans Annuels d'intervention réalistes couvrant un horizon à moyen terme de 5 ans.

De plus, le Burundi a souscrit à un certain nombre d'engagements pour son développement socioéconomique dont les plus importants sont consignés dans le CSLP, la déclaration pour l'atteinte des OMD en 2015 et la vision nationale 2025. Ainsi, la vision statistique énoncée dans la SNDS, est donc une traduction fidèle, un miroir et une inspiration des étapes franchies dans la résolution des problèmes du sous-développement.

La vision du développement du SSN du Burundi a été formulée en une seule phrase. En effet, le compte du SSN est statutairement virtuel. L'ISTEEBU est seul à détenir un statut juridique, les services sectoriels n'ont pas été créés juridiquement, mais mis en place dans un certain nombre de ministères sans concertation aucune avec l'organisme public pratiquement « leader » dans la profession statistique.

Le consensus sur la déclinaison de la vision du SSN du Burundi est en définitive la suivante:

«Un Système Statistique National opérationnel, présent dans tous les domaines de la vie de la Nation, à même de mettre en œuvre un programme coordonné et harmonisé, avec des moyens humains et techniques adaptés et des méthodes modernes alignées sur les plans régional et international, produisant, analysant, diffusant, publiant et archivant des données statistiques fiables, régulières, comparables dans le temps et dans l'espace».

De façon séquentielle, la Vision du SSN du Burundi peut s'interpréter de manière suivante :

- ***« Un SSN opérationnel, présent dans tous les domaines de la vie de la nation »:***

Le SSN est actif et opérationnel dans tous les domaines de la vie de la Nation (Article 3 de la loi n°1/17 du 25 Septembre 2007). Il y a des domaines dans lesquels il y a manque sinon absence de données statistiques alors que la Nation en a besoin pour se développer. Ce qui amène à la création des services statistiques sectoriels dans les ministères qui n'en ont pas et de renforcer ceux qui existent déjà.

- ***«Un SSN renforcé et prêt à mettre en œuvre un programme coordonné et harmonisé »:***

Sur le plan effectif des ressources humaines, le renforcement est d'abord qualitatif pour exiger à ce qu'il y ait au moins un Ingénieur statisticien ou un démographe, un Adjoint technique de la statistique et un informaticien dans chaque ministère.
Sur le plan logistique et matériel, le démarrage est assuré par le plan d'action de la SNDS en allant même jusqu'au système de communication.

Les programmes d'activités sont coordonnés au niveau du CNIS, les programmes d'opérations statistiques sont analysés et visés par le CTIS pour éviter le gaspillage d'énergie et de moyens après avoir examiné la pertinence de tels programmes et opérations et s'être assuré de la possession des capacités techniques.

- ***«Un SSN avec des moyens humains et techniques adaptés et des méthodes alignées sur les plans régional et international» :***

Les ordinateurs ne sont pas performants, les logiciels non plus, donc une réadaptation doit être examinée à travers un schéma directeur du système d'exploitation informatique.

Le SSN réinitialise le système et les ressources en investissant en matériels techniques et en outils méthodologiques. On informe et on forme les Ressources Humaines sur les méthodologies statistiques ainsi que sur les métadonnées ou les logiciels performants avec lesquels seront traitées les données.

L'alignement aux applications des règles, procédures et outils recommandés sur les plans régional et international est consécutivement réalisé avec l'adoption des méthodologies, précédée d'une formation.

- ***«Un SSN produisant, analysant, diffusant, publiant et archivant des données statistiques fiables, régulières et comparables dans le temps et dans l'espace »:***

Le processus de production des données statistiques s'arrête aux cinq catégories d'opérations que sont la collecte, l'analyse, la production, la diffusion et l'archivage. Des stratégies opérationnelles ont été choisies pour qu'il y ait un rythme régulier de production des données statistiques, mais l'utilisation de ces données commence par l'analyse que doivent faire les structures opérationnelles, productrices. Quand toutes ces catégories sont diffusées, l'effet «utilisation ou application statistique vulgarisée» progressera vers la compréhension de la culture statistique.

1.2.3. Priorités de la SNDS du Burundi

Afin de « renforcer » le système de production, en même temps que les moyens humains, techniques et matériels, la SNDS du Burundi insiste sur les priorités suivantes:

- La réalisation des enquêtes de base de couverture nationale notamment les recensements généraux de l'agriculture, les enquêtes auprès des ménages, les recensements d'entreprises et établissements, la production des comptes nationaux et le rassemblement des statistiques courantes ;
- La mise en place d'un fichier des établissements et la production des indicateurs économiques, financiers, démographiques et sociaux ;
- La mise en place de véritables Services Statistiques logés dans tous les Ministères ;
- L'investissement dans le capital physique et humain (infrastructures, siège de l'ISTEEBU, équipements, perfectionnement des cadres, renforcement des capacités, etc.) ;
- La formation initiale des cadres statisticiens par le biais des centres de formation statistique régionaux et par les Institutions Supérieures locales.

Il s'agit d'un programme de développement national consistant en la chaîne de «Résultats, Gestion des changements, Programme de développement». La SNDS se voudrait d'être gravée dans l'histoire de la statistique du Burundi qui mettra en place pour la première fois, toutes les opérations à pérenniser, y compris les activités statistiques. Ce que veut traduire la vision initiale de la SNDS.

1.2.4. Axes stratégiques et stratégies opérationnelle

- **Axe stratégique A : Garantir la gouvernance du SSN**

☞ **Axe stratégique A1**- : Compléter le cadre légal et institutionnel du SSN
☞ *Stratégie opérationnelle A11*: Mettre en œuvre le plan d'actions de la SNDS à travers le cadre légal
☞ *Stratégie opérationnelle A12*: Améliorer le cadre organisationnel du SSN
☞ *Stratégie opérationnelle A13*: Rendre opérationnelles la coordination et la programmation au sein du SSN

☞ **Axe stratégique A2**- : Assurer la pérennité des ressources du SSN
☞ *Stratégie opérationnelle A21*: Promouvoir la compétence professionnelle des ressources humaines de la statistique
☞ *Stratégie opérationnelle A22*: Assurer les ressources financières du SSN

- **Axe stratégique B : Développer le système de production et améliorer la qualité, la fiabilité et la régularité des données statistiques du SSN du Burundi.**

☞ **Axe stratégique B1-** : Promouvoir la production de données statistiques des Services de statistiques Sectoriels

☞ *Stratégie opérationnelle B11*: Développer les sources de données statistiques des administrations publiques du Burundi
☞ *Stratégie opérationnelle B12*: Sécuriser la fiabilité, la qualité et la régularité des données statistiques issues des sources administratives
☞ *Stratégie opérationnelle B13* : Mettre en œuvre un programme d'activités annuel concerté avec l'ISTEEBU, dans le cadre de la coordination des opérations statistiques.

☞ **Axe stratégique B2-** : Gérer la coordination statistique au niveau national

☞ *Stratégie opérationnelle B21*:Systématiser le cadrage de toute opération statistique aux besoins des utilisateurs
☞ *Stratégie opérationnelle B22* : Programmer l'élaboration des agrégats socioéconomiques,
☞ *Stratégie opérationnelle B23* : Programmer la réalisation des opérations statistiques lourdes,
☞ *Stratégie opérationnelleB24* : Programmer les enquêtes statistiques prioritaires

☞ **Axe stratégique B3-** : Assurer la fiabilité, la qualité et la régularité de la production de données statistiques

☞ *Stratégie opérationnelle B31*: B31: Adopter les méthodologies des opérations statistiques
☞ *Stratégie opérationnelle B32*: Etablir la liste des outils de base statistiques t en prévoir la formation à l'alignement d'application
☞ *Stratégie opérationnelleB33*: Moderniser le système d'exploitation informatique des données statistiques

☞ **Axe stratégiqueB4** – Promouvoir l'utilisation et la diffusion des données statistiques

☞ *Stratégie opérationnelle B41*: Développer l'application statistique à travers la promotion des analyses statistiques
☞ *Stratégie opérationnelle B42*: Développer les publications statistiques
☞ *Stratégie opérationnelle B43*: Diffuser régulièrement les données statistiques
☞ *Stratégie opérationnelle B44*: Adopter la promotion de l'archivage de toutes les données statistiques du SSN

- **Axe C: Développer le système statistique décentralisé**

☞ **Axe stratégiqueC1** : Organiser la décentralisation du CTIS par province (CPTIS)
☞ *Stratégie opérationnelle C11 :* C11: Définir le Comité Provincial de l'Information statistique et ses attributions

- **Axe stratégique C2 :** Développer la couverture des données Statistiques

- *Stratégie opérationnelle C21*: Identifier le potentiel de production de données statistiques des communes,
- *Stratégie opérationnelle C*22: Elaborer un schéma directeur du système décentralisé de Production statistique par Province,

- **Axe stratégiqueC3** : Développer la désagrégation des données statistiques nationales selon la Province et le Genre

- *Stratégie opérationnelleC31*: Recruter un consultant international pour former les statisticiens et démographes au processus d'élaboration de la méthodologie de désagrégation des données statistiques nationales selon la province et le genre,
- *Stratégie opérationnelleC32*: Appliquer la méthodologie de désagrégation des données statistiques nationales selon la province et le genre, dans l'une des enquêtes prioritaires qui en présentent l'opportunité.

2. SITUATION DE REFERENCE DU SYSTME D'INFORMATION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

2.1. Cadre légal et organes statistiques consultatifs agricoles et alimentaires

L'activité statistique au Burundi est régie par la loi N°1/17 du 25 Septembre 2007. Cette loi est complétée à ce jour par deux autres textes d'application à savoir : le décret N°100/58 du 18 Mars 2008 portant création, attributions, composition et fonctionnement du CNIS et le décret N°100/59 du 18 Mars 2007 portant réorganisation de l'ISTEEBU. Le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage est l'institution chargé en amont des activités statistiques du secteur agricole, tandis que l'ISTEEBU est chargé en aval des activités statistiques de tous les secteurs de la vie nationale du Burundi. Les statistiques agricoles sont produites par la Direction des Statistiques et Informations Agricoles et les centres de responsabilité.

Les missions des ministères sont tracées par décret présidentiel, ainsi celles du MINAGRIE sont fixées par le décret N°100/300 du 25 Novembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Avant ce décret, les missions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage étaient définies par deux décrets qui suivent :

- Décret N°100/118 du 28/11/2005 portant organisation du MINAGRIE ;
- Décret N°100/38 du 30/01/2006 portant réorganisation du MINAGRIE.

Avec le nouveau décret N°100/300 du 25 Novembre 2011, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a pour missions principales :

- Concevoir, planifier, coordonner et exécuter la politique nationale en matière d'agriculture et de l'élevage ;
- Réguler et suivre le fonctionnement des filières agro-alimentaires ;
- Veiller, en collaboration avec les autres Ministères ayant la gestion des terres dans leurs attributions, à la sécurité alimentaire de la population par la promotion des cultures vivrières et des productions animales ;
- Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les Ministères concernés, la politique nationale en matière de protection et de fertilisation des sols ;
- Promouvoir la conservation, le stockage et la transformation des produits agricoles et d'élevage ;
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies de défense des cultures et d'amélioration génétique des races animales locales sans oublier de réhabiliter les cultures et les races animales de base en voie de disparition ;
- Promouvoir les productions animales et végétales appropriées ;
- Promouvoir et encadrer les structures de santé animale ;
- Définir et mettre en œuvre la politique nationale de mobilisation pour l'auto-développement et de la vulgarisation agro-sylvo-zootechnique ;
- Promouvoir et encadrer l'exploitation des produits de la pêche et de la pisciculture, en collaboration avec les acteurs publics et privés en matière de recherche agricole et zootechnique en vue de promouvoir une agriculture et un élevage de marché permettant la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus de la population ;
- Promouvoir les structures de financement des projets agro-pastoraux
- Veiller, en collaboration avec le Ministère ayant la Santé Publique dans ses attributions et les autres organismes spécialisés, à l'amélioration de l'alimentation de la population ;

- Elaborer et assurer le suivi des projets d'investissement du Ministère.

Afin d'accomplir sa mission, le MINAGRIE s'appuie sur des Services de l'Administration Centrale et sur des Organismes et Administrations Personnalisés

2.1.1. Services de l'Administration

Les services de l'administration centrale comprennent :

- La coordination du Cabinet du Ministère ;
- Le Secrétariat Permanent ;
- La Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage (DGPAE) dont dépend directement la Direction des Statistiques et Information Agricoles qui a la responsabilité directe de la production et la diffusion de l'information statistiques du secteur agricole. Les autres étant la Direction du Suivi-Evaluation et la Direction des Etudes et Programmation.
- la Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation Agricoles (DGMAVA) avec ses deux Directions à savoir, la Direction de la vulgarisation, de la formation et de la recherche/développement, la Direction d'appui aux organisations professionnelles agricoles ;
- La Direction Générale de l'Agriculture (DGA) et de ses 4 Directions (DPV, DFPS, DPSP et la DGR), structures à vocations techniques et règlementaires chargées de la Politique Nationale en matière d'intrants agricoles (fertilisation, protection des végétaux et semences / plants).
- La Direction Générale de l'Elevage (DGE) et de ses 3 Directions (DPA, DSIA et DEPP), structures à vocations techniques et règlementaires chargées de la Politique Nationale en matière de production et santé animale, pêche et pisciculture.
- Des Organismes Personnalisés à vocation commerciale': les Sociétés liées aux filières café (Sociétés d'Economies Mixtes : ARFIC, SODECO et 5 SOGESTAL), canne à sucre (SOSUMO),aux filières Thé, Coton, Riz et Huile de Palme (Sociétés à Participation Publique : OTB, COGERCO, SRD IMBO, OHP,).
- Et enfin des Etablissements et Administrations Personnalisés: les Instituts de Recherche Nationaux (ISABU, CNTA) ou Régionaux (IRAZ - cadre CEPGL).

Chacune des entités ci-dessus est considérée comme un Centre de Responsabilité (CdR) avec ses propres missions. A noter que les Organismes et Administrations Personnalisés sont aussi considérés comme des CdR mais sont créés par décret et jouissent d'une autonomie de gestion. Les centres de Responsabilités produisent des données statistiques de leur domaine, ils sont à la fois producteurs et utilisateurs de l'information agricole d'un domaine spécifique.

2.1.2. Mission de la Direction des Statistiques et Information Agricoles

La Direction des Statistiques et Information Agricoles(DSIA) est la principale structure responsable de la production des statistiques agricoles de façon générale, ses missions sont fixées par le décret n° N°100/300 du 25 Novembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Ses missions sont entre autre :

- Concevoir et superviser en collaboration avec l'ISTEEBU, l'élaboration des enquêtes, recensement et autres systèmes d'informations agricoles ;
- Faciliter et superviser la mise en œuvre des enquêtes, recensement et autres systèmes d'informations agricoles ;
- Rassembler et traiter les données statistiques collectées par les centres de responsabilité ou dans le cadre d'enquêtes, de recensement et autres systèmes d'informations agricoles ;
- Analyser les données statistiques aux niveaux national et sous régional ;
- En constituer une Banque de données sur les productions vivrières, animales et les cultures industrielles;
- Organiser et gérer la documentation sur le secteur agricole et de l'Elevage
- Mettre en place et gérer le réseau national d'information sur le secteur national ;
- Développer des relations avec d'autres circuits internationaux du secteur d'information du secteur ;
- Préparer les informations économiques agricoles destinées aux acteurs privés du secteur.

Toutes les activités statistiques sont exécutées en collaboration avec l'ISTEEBU qui a parmi ces structures les services des « Etudes et Statistiques Agricoles et des Prix à la Production », responsable également des statistiques agricoles.

2.2. Structures du système d'information des statistiques agricoles et alimentaire

L'information agricole et alimentaire a été longtemps collectée à travers des dispositifs mis en place dans le cadre des projets, ce qui a provoqué des ruptures dans la collecte de l'information agricoles.

2.2.1. Evaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle

Depuis 1996, le MINAGRIE, en collaboration avec la FAO, le PAM, l'UNICEF et l'USAID, conduit régulièrement une évaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle à la fin des saisons agricoles A et B. Cette opération est réalisée pendant deux semaines qui correspondent à la récolte de chaque saison par quatre équipes mixtes composées de cadres du Ministère de l'Agriculture (MINAGRIE), des consultants de la FAO, des fonctionnaires du PAM, ceux de l'UNICEF et de l'USAID. Ces équipes parcourent le pays pendant deux semaines pour collecter les différentes données auprès des responsables administratifs et techniques au niveau provincial, communal et collinaire.

2.2.2. Enquête Nationale Agricole du Burundi, ENAB 2011-2012

Le Ministère de l'Agriculture et l'ISTEEBU, avec l'appui de la CTB, ont conduit l'Enquête Nationale Agricole pour l'année 2011-2012. Cette enquête sera actualisée à partir du 15 octobre 2012 jusqu'à la fin de l'année agricole 2012-2013. L'ENAB 2011-2012, a pour objectif de fournir des statistiques annuelles avec une représentativité au niveau de la province et répondre à la forte demande exprimée fréquemment en matière de données de statistiques agricoles. Elle doit déterminer la production agricole sur les trois saisons, la taille des superficies cultivées et les rendements, l'inventaire du cheptel, la production animale, la pêche, l'apiculture, la sylviculture ainsi que l'utilisation des intrants.

De façon plus précise, elle a pour objectif de fournir chaque année:

- Des estimations de superficies, du rendement et de la production des principales cultures à la fin de la campagne;
- Une évaluation des effectifs du cheptel des exploitations et du matériel agricole;
- Les caractéristiques démographiques de la population agricole.

Champ géographique

L'enquête porte sur le secteur agricole et va couvrir l'ensemble du pays, avec des résultats attendus pour chacune des 16 provinces, à l'exception des zones urbaines. Les zones urbaines considérées sont Bujumbura Mairie, les communes de Gitega, Ngozi, Rumonge et Muyinga.

Population cible

L'ensemble des ménages agricoles du Burundi constitue la population cible de l'enquête. Cette population représente d'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2008 (RGPH 2008), environ 89% de la population totale couvrant au total 1 430 875 ménages. Les zones urbaines du pays sont exclues de la base de sondage de l'enquête.

Champ thématique

Les principaux thèmes couverts par l'enquête sont :

- La production, les superficies et les rendements des cultures vivrières. Ces cultures sont : le maïs, le sorgho, le blé, le riz, le haricot, le petit pois, la banane, le manioc, la patate douce, la pomme de terre, la colocase, l'arachide ;
- Les intrants et le matériel agricole ;
- Les effectifs du cheptel lié à l'exploitation agricoles ainsi que l'exploitation et la production animale (lait, peaux, œufs ; etc.);
- La pêche ;
- L'apiculture ;
- La sylviculture.

L'enquête agricole est une enquête statistique annuelle qui porte sur les cultures des exploitations agricoles de type traditionnel. Sont donc exclues du champ de l'enquête : (i) les cultures périurbaines, les légumes notamment;(ii)les cultures maraîchères; (iii)les cultures pratiquées dans les aménagements et les fermes d'Etat et (iv) les cultures industrielles.

La campagne agricole couvre la période allant de septembre au mois d'août de l'année suivante. L'activité agricole est menée durant les trois saisons qui couvrent pratiquement toute l'année agricole. Ainsi la campagne agricole 2012 prend en compte la saison A (septembre 2011 à février 2012), se poursuit en 2012 par la saison B (mars à juin 2012) et la saison C (juillet et août 2012). La production totale qui proviendra de ces trois saisons est affectée à l'année 2012.

Les résultats de l'ENAB sont diffusés dans les ateliers régionaux et nationaux organisés conjointement par l'ISTEEBU et la DSIA respectivement à la fin de chaque saison agricole et à la fin de toute l'enquête.

2.2.3. Réseau national de surveillance épidémiologique

Ce dispositif a été mis en œuvre par la DGE sur financement du gouvernement en août 2006. Il a pour objectif de détecter précocement des maladies jugées exotiques, la réapparition des maladies et de déterminer l'importance de ces maladies. Ce dispositif est d'envergure nationale.

L'information est collectée sur des fiches de suspcion et diffusée sous forme de bulletin d'information du réseau. Le réseau est constitué d'un ensemble de personnes et/ou d'organismes structurés pour assurer la surveillance sur une partie ou sur l'ensemble du pays d'une ou de plusieurs maladies expressement ciblées.

Le réseau national devrait être normalement connecté au Réseau régional (Radiscon, pour « Regional Animal Disease Surveillance and Control Network) à l'aide d'un système bâti autour d'une base de données TADinfo (Transboundary Animal Disease Information System).
Le logiciel existe à la DSIA mais reste non exploité par manque de matériel adéquat. Il convient de souligner que même si toutes les conditions étaient réunies, il n' y a qu'une seule personne qui aurait été formée pour exploiter ce logiciel. Le TADinfo Burundi (V2.344 fr) constitue en soi un système d'information et un outil puissant dans la surveillance épidémiologique nationale et régionale qu'il convient de soutenir.

2.3. Autres systèmes d'Informations sur les Statistiques Agricoles

2.3.1. Messager Agricole

Il s'agit d'un bulletin mensuel du MINAGRIE édité par la DGMAVA et produit par le Centre Multi Media sur financement du PRASAB. C'est un organe d'expression du Minagrie qui diffuse l'information collectée dans tous les projets, filières et familles rurales.

Les visites des différents centres de responsabilité auront montré que ce bulletin n'est pas distribué régulièrement. Certains partenaires (PTF et ONG) ne sont pas au courant de son existence. Etant donné que le mensuel est édité en Kirundi et en Français, il faudrait privilegier les OP et les associations pour la version en Kirundi et les autres partenaires pour la version en Français. Beaucoup d'exemplaires sont stockés au MINAGRIE. Ils devraient atteindre les destinataires ciblés au niveau décentralisé.

2.3.2. Annuaire des Statistiques Agricoles

C'est une publication annuelle dans laquelle le Service en charges des Statistiques Agricoles à l'ISTEEBU procéde à la collecte, l'analyse, le traitement et la publication des données agricoles issues de différents secteurs qui s'interessent aux activités agricoles.

Ces secteurs sont notamment :

- Le Département de la Statistique et Information Agricole au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage surtout ce qui est des productions des cultures vivrières;
- Le Département des Forêts au Ministère de l'Aménagement du Territoire, Environnement et Tourisme dans le domaine de la Sylviculture;
- Le Département de la Pêche, Pisciculture et Aquaculture au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dans le domaine de la Pêche;
- La Direction Générale de l'Elevage au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dans le domaine de la Production Animale;
- L'Agence de Régulation de la Filière Café au Burundi (ARFIC), les Sociétés de Gestion

des Stations de Lavage (SOGESTAL) et les Sociétés de Déparchage et de Conditionnement du café (SODECO) pour les données sur le café;
- La Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO) pour les données sur le Coton;
- L'Office du Thé du Burundi (O.T.B.) pour les données sur le Thé;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) surtout dans le remplissage de certains questionnaires pour l'enrichissement de l'Annuaire Statistique de la FAO.

2.3.3. Bulletin décadaire des données agro-climatologiques

Ce dispostif d'information est fonctionnel depuis les années 50. Il est actuellement mis en œuvre l'IGEBU sur le budget de l'Etat. Il a pour objectifs de recueillir des indicateurs agro-climatiques et de prévenir la météorologie. Ce dispositif est d'une grande importance du point de vue agricole étant donné la dépendance de l'agriculutre Burundaise à la pluie.

2.3.4. Système d'Information sur la sécurité alimentaire et des Prix des produits agricoles

En 2010, le projet dénommé SIP « Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et sur les Prix des Produits Agricoles », exécuté par la DSIA a vu le jour avec le financement de l'UE mais il n'a pas donné des résultats tangibles. La finalité de la mise en place de ce système est entre autre de permettre à l'agriculteur burundais d'avoir accès aux données sur les nouvelles technologies dans le domaine agricole et de connaître les prix moyens des produits agricoles de sa zone et aussi de faciliter à l'autorité gouvernementale la collecte des données de base pour avoir une situation claire sur les conditions réelles du terrain.

Actuellement le domaine d'activité du SIP consiste à la collecte des prix du marché des produits agricoles sur 24 marchés répartis dans 8 provinces. La diffusion se fait à travers les affichages qui se font sur les marchés et la constitution d'une base de données à la DSIA qui est utilisé dans la planification des activités du MINAGRIE et consulté par différents demandeurs d'information statistique agricole.

2.3.5. Système d'Alerte Précoce et surveillance de la Sécurité Alimentaire au Burundi

Le SAP/SSA est un Système d'information agricole initié par la FAO qui couvre tout le territoire national. L'information collectée concerne :

- Statistiques sur l'agriculture (mise en culture, conduite des saisons, récoltes), alimentation, nutrition et moyens d'existence (sources de revenus, dépenses, sources de nourriture, nombre de repas par jour, etc.),
- Stratégies d'adaptation aux chocs,
- Les prix des marchés des denrées alimentaires,
- Systèmes provinciaux sur l'état de la sécurité alimentaire.

Pour recueillir cette information, une enquête auprès d'un échantillon de ménages est organisée. Des relevés hebdomadaires des prix de marchés des denrées alimentaires et une compilation mensuelle des faits saillant de la sécurité alimentaire sont effectués.

2.3.6. Analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Un groupe d'analyste multidisciplinaire se réunit à la fin de chaque saison agricole pour analyser et classer les différentes zones de moyen d'existence du Burundi dans une phase données quant

à la sécurité alimentaire ; en se basant sur les données statistiques déjà existantes. La classification permet de connaître montrer les zones en besoin d'assistance alimentaire et l'état de la sécurité alimentaire à l'intérieur du pays et la comparaison avec les pays voisins. Les résultats de l'analyse sont publiés dans un atelier.

2.3.7. Programme pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel PROSANUT

Le Programme pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel est un projet qui vient d'être financé par l'UE ((la convention de financement a été signé le 02 octobre 2012) dont le bénéficiaire est le MINAGRIE plus précisément le Département des Statistiques et Information Agricole.

Il a deux composantes :

- La composante 1 : Assistance Technique au MINAGRIE pour la mise en place d'un dispositif d'information sur le secteur agricole ;
- La composante 2 : Promotion de chaînes de valeurs pour une alimentation diversifiée.

L'objectif global du programme proposé est de « Contribuer à la restauration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burundi ». Dans le cadre du présent rapport panorama, la composante intéresse le système d'information agricole.

☞ **Son objectif:**

Faciliter le processus décisionnel des acteurs de la sécurité alimentaire durable par l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'exploitation de l'information de base sur le secteur agricole.

☞ **Résultats escomptés :**

Le dispositif d'information devra contribuer au suivi conjoncturel de la situation alimentaire, et combiner une approche structurelle permettant une meilleure compréhension des causes de cette vulnérabilité.

Les bénéfices du dispositif d'information sur le secteur agricole devront apparaître de 3 manières :

- La disponibilité d'informations fiables et à jour sur le déroulement de la campagne agricole permettra aux autorités nationales et aux partenaires techniques et financiers de mieux prévoir et/ou prévenir voir anticiper les situations d'urgence et d'insécurité alimentaire récurrentes au Burundi et qui touchent particulièrement les plus pauvres, et de mieux planifier et cibler la réponse opérationnelle.
- Le dispositif a également pour objectif de fournir aux décideurs les informations nécessaires à l'identification des causes profondes et structurelles ayant conduit certains groupes à un état de vulnérabilité et donc à l'établissement de stratégies appropriées pour l'amélioration durable de la sécurité alimentaire en faveur des plus pauvres. Il contribuera à l'appréciation des effets et impacts des initiatives menées sur le secteur et alimentera en partie le système de suivi-évaluation du PNIA.
- La troisième manière est basée sur le cercle vertueux de la conception libérale du marché. C'est prévu qu'une amélioration de la transparence du marché va améliorer la circulation des produits et, par-là, accroitre leur disponibilité. Les producteurs, voyant leurs débouchés s'accroitre, seront incités à augmenter leur production, ce qui augmentera

aussi leurs revenus. L'accroissement de l'offre et la réduction des coûts de transaction se conjugueront pour faire baisser les prix et améliorer l'accessibilité aux denrées de base, ce qui profitera directement aux plus vulnérables.

2.4. Stratégie Nationale pour le Développement des Statistiques Agricoles et Alimentaires

La «Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales» a été entérinée en février 2010 par la Commission de Statistiques des Nations Unies (CSNU). Le Gouvernement du Burundi vient de mettre en place les structures de gouvernance de la Stratégie Nationale pour le Développement des Statistiques Agricoles et Alimentaires par l'ordonnance ministérielle n°540/710/1519 du 05/09/2012 portant création d'un comité national des statistiques agricoles (CNSA), d'une équipe de coordination et d'un groupe national de travail technique de la stratégie nationale d'amélioration des statistiques agricoles.

La nouvelle stratégie sur les Statistiques Agricoles s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques d'autant plus que les statistiques agricoles font partie du Système Statistique National.

L'article 4 de l'Ordonnance N°540/710/1519 du 05/09/2012 stipule que le Comité National des Statistiques Agricoles a pour missions de donner une orientation de la politique nationale de développement des statistiques agricoles, d'identifier les sources de financement et de superviser l'élaboration d'un Système National des Statistiques Agricoles (SNSA) faisant partie intégrante du Système National des Statistiques (SNS).

L'article 5 de la même Ordonnance stipule que le Coordonnateur de la Stratégie Nationale pour l'amélioration des Statistiques alimentaires et agricoles et son suppléant sont chargés de coordonner toutes les activités administratives et techniques lors de l'application du Plan d'Action pour l'amélioration des statistiques relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture durable et au développement rural en Afrique.

L'article6 de la même ordonnance stipule, entre autre, que le Groupe National de Travail est Chargé d'appuyer le Coordonnateur de la Stratégie et son suppléant pour des questions d'ordre technique, de la préparation des dossiers à soumettre au Comité National des Statistiques Agricoles.

Les services en charges des statistiques agricoles s'appuient actuellement à d'autres documents stratégiques de planification pouvant servir de référence et montrer l'importance que le Burundi accorde aux statistiques en général et aux statistiques agricoles en particulier. Nous citer ici le CSLP II, le SAN, le DOS, PASAN, le PNIA qui préconisent une gestion axée sur les résultats et ne pourront pas se passer des statistiques pour mesurer les indicateurs de développement socio-économique, l'atteinte des OMD et de la vision 2025 du Burundi.

2.5. Ressources humaines

Les statistiques agricoles sont parfois produites par des centres de responsabilités du MINAGRIE, comme signaler précédemment. Il serait par conséquent impossible de donner une situation exacte des ressources humaines de tous ces centres sans se trompé étant de donner la

mobilité du personnel des services de l'Etat. Nous nous contenterons dans ce rapport des ressources humaines de la DSIA et de l'ISTEEBU, qui sont les deux grandes structures impliquées dans la collecte des données de tous le secteur agricole (agriculture vivrière et industrielle, élevage, pisciculture, fruiticulture, horticulture, etc.)

2.5.1. Ressources humaines de la DSIA

Le Département des Statistiques et Information Agricole (DSIA)a uniquement 7 cadres pour remplir ses multiples missions. Ce manque de ressources humaines suffisantes empêche la création des services opérationnels dans lesquels le travail peut être réparti. Ainsi, elle fait parfois recours au personnel des Directions Provinciales de l'Agriculture et d'Elevage (DPAE) surtout pour les activités qui se font au niveau provincial et aux ressources de l'ISTEEBU dans la réalisation des enquêtes agricoles.

Tableau 1 : Personnel de la DSIA

Personnel cadre			Personnel d'appui		
Ingénieurs Agronomes	licenciés	statisticiens	secrétaires	bibliothécaires	Chauffeurs et veilleurs
2	3	2	2	3	2

2.5.2. Ressources non humaines de la DSIA

Le présent rapport ne donne que les ressources non humaines disponibles à la DSIA relatives aux matériels informatiques, matériels de bureaux ainsi que le matériel roulant, tout en sachant que tout fait partie du patrimoine du MINAGRIE et qu'une distinction nette est très difficile identifier ; surtout pour les bureaux.

Tableau 2 : Ressources matérielles de la DSIA

Intitulés	**Quantité**	**Observation**
Ordinateurs PC	10	2 ne sont pas en très bon état
Ordinateurs portables	6	En bon état
Bureaux	4	En bon état
Salle-Bibliothèque	2	Une salle de lecture et une autre pour l'archivage
Véhicules	4	Mise à la disposition de la DSIA par un projet mais souvent utilisés par tout le MINAGRIE

L'opération de saisie des données de l'ENAB s'effectue dans la salle de saisie de l'ISTEEBU à l'aide de 25 PC et deux portables qui sont la propriété commune du MINAGRIE et de l'ISTEEBU.

La principale contrainte reste l'entretien de ce matériel informatique qui n'est pas régulièrement fait et entraine parfois des pertes de données.

2.5.3. Ressources humaines de l'ISTEEBU

L'ISTEEBU dispose d'un effectif du personnel assez important mais qui compte très peu de cadres supérieurs en particuliers les statisticiens et les démographes. Cette catégorie de personnel comprend un seul ISE, 13 Ingénieurs Statisticiens, trois démographes et quatre ITS. Ce qui est très peu pour un Institut National de la Statistique.

Tableau 3 : Effectif du Personnel de l'ISTEEBU

Personnel de formation statistique					Cadres non statisticiens		Autres salariés	Total
ISE	IS	ITS	Démographes	AD	Supérieurs	Moyens		
1	13	4	3	71	9	6	83	176

Il y a un certain effectif qui travaille en province pour les relevés des prix à la consommation essentiellement, mais dans certaines provinces, ils aident les services périphériques des ministères dans la collecte et le traitement des statistiques courantes.

2.5.4. Ressources non humaines de l'ISTEEBU

L'ISTEEBU dispose de matériels informatiques en nombre qui n'est pas satisfaisant vu le nombre de services et du personnel qui ont besoin de ce matériel. Le tableau suivant donne, en détail, le nombre et l'état de chaque catégorie de matériels dont dispose l'ISTEEBU.

Tableau 4 : Matériels disponibles à l'ISTEEBU

Intitulés	**Quantité**	**Observation**
Ordinateurs PC	49	8 en Mauvais état
Serveur	2	En bon état
Imprimantes	17	En bon état
Imprimantes matricielles	2	1 en mauvais état
Scanner	4	1 en Mauvais état
Photocopieuses	3	En bon état
Motos	16	En bon état
Véhicules	5	4 en bon état et 1 en Mauvais état

Notons qu'à l'ISTEEBU il y a trois salles de saisie. Deux salles comportent 27 Ordinateurs et une troisième comporte 25 Ordinateurs qui ont été utilisés dans la saisie des données de l'Enquête Nationale Agricole du Burundi et sont la propriété commune de l'ISTEEBU et du Ministère de l'Agriculture.

2.5.5. Capacités de l'ISTEEBU

L'ISTEEBU a, à son actif, la capitalisation des expériences en opérations statistiques depuis plusieurs années et dispose des cadres qualifiés et expérimentés dans les opérations d'enquêtes. De plus, ce Personnel maîtrise bien les concepts et les principes fondamentaux des statistiques publiques. L'Institut dispose aussi de logiciels spécialisés pour traiter les données et exploiter les différentes enquêtes réalisées.

Néanmoins, l'ISTEEBU manque de capital immobilier. L'espace de travail est trop exiguë si bien qu'une partie du Personnel ne dispose pas de bureaux. Les moyens de déplacement sont insuffisants ce qui constitue un handicap pour les opérations de collecte des données courantes. Ce cadre logistique de travail affaiblit le potentiel de travail du Personnel.

L'insuffisance de cadres supérieurs de la Statistique due en grande partie à leurs départs constitue un handicapé l'ISTEEBU, qui finalement n'a pas pu capitaliser son référentiel méthodologique. Quelques opportunités s'offrent aujourd'hui à l'ISTEEBU. Il s'agit de l'entrée du pays dans les organisations régionales et sous-régionales qui permettent à l'ISTEEBU de s'aligner aux méthodologies et aux normes de qualité. Il s'agit aussi de la présence sur le marché de quelques cadres formés en statistique auxquels l'Institut a eu à recourir. De plus, la nouvelle loi statistique a permis à l'ISTEEBU de mieux s'acquitter de son rôle de socle du SSN. L'élaboration de la SNDS a été l'occasion de lever plusieurs contraintes.

2.6. Politique de diffusion des données pour les statistiques agricoles et alimentaires

Pas mal de documents concrétisant les orientations stratégiques nationales ont été approuvés par le gouvernement. Le Burundi a élaboré plusieurs documents d'orientation stratégique nationale (CSLP I et CSLP II, Burundi vision 2025) et des documents stratégiques du sous-secteur agricole. Il s'agit du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), du Document d'Orientation Stratégique pour l'Elevage (DOS-Elevage), de la Stratégie Nationale pour l'Aquaculture, du Plan Directeur de la Recherche et d'une stratégie des aménagements des bassins versants et marais et du PNIA qui est le cadre d'opérationnalisation de tous les investissements nécessaires à la mise en œuvre de toutes ces stratégies sous-sectorielles. Il prend en compte et intègre le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) élaboré en 2009 dans le cadre de la préparation du Cadre de dépenses à Moyen Terme du secteur de l'Agriculture (CDMT 2010-2012). La Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS) montre les orientations générales pour le développement des statistiques et la diffusion des résultats auprès des utilisateurs.

Ces différents documents ne mentionnent pas la politique de diffusion des données qui est le principal point faible de l'information agricole pour plusieurs raisons. En effet les TIC ne sont pas encore très développés et les burundais n'ont pas la culture de la lecture. Les résultats des enquêtes sont souvent présentés lors des ateliers de présentation et d'information qui sont très couteux. Au cours de ces ateliers, les résultats sont mis sur des supports électroniques (CD-ROM) ou sur papiers et distribués à certains participants.

Les sites web du MINAGRIE et de l'ISTEEBU ne sont pas régulièrement alimentés et par ailleurs la majorité des burundais n'ont pas accès à l'internet et même ceux qui ont l'accès ne peuvent pas consulter aisément les documents suite au débit très lent.
Cette situation pourra s'améliorer quand la fibre optique sera installée dans tout le pays. Le MINAGRIE a deux mini bibliothèques logées à l'ISABU et à la DSIA mais ces derniers ne sont consultés que par les étudiants et les chercheurs.

L'ISTEEBU est doté d'une bibliothèque où sont classées toutes les publications mensuelles, trimestrielles et annuelles qu'il met à la disposition du public qui veuille les consulter. A l'ISTEEBU se trouve également deux bases de données importantes. Quiconque veuille les informations et les données peut les consulter. Il s'agit de deux bases de données IMIS et BURUNDInfo.

L'ISTEEBU compte à son actif un certain nombre de publications qui sont :

- ☞ Bulletin mensuel des prix,
- ☞ Parc automobile,
- ☞ Annuaire statistique,
- ☞ Rapports d'enquêtes auprès des ménages,
- ☞ Annuaire des statistiques agricoles,
- ☞ Comptes nationaux,
- ☞ Bulletin de conjoncture économique,
- ☞ Base de données du Développement Humain Durable(DHD),
- ☞ Les chiffres clés de l'économie burundaise.

L'activité d'archivage des données issues de plusieurs enquêtes n'est pas encore réalisée, faute de moyens humain et matériel, mais bientôt, l'opération sera généralisée au niveau des structures opérationnelles du SSN. Il y a des initiatives des PTF comme la Banque Mondiale, la BAD, l'UNICEF et l'UNFPA qui sont prêts à contribuer à des projets visant à améliorer l'archivage des données d'enquêtes, a priori avec un nombre suffisant de métadonnées. Ces projets viennent juste de voir le jour par la création d'une liste de toutes les enquêtes récentes. A partir de 2010, l'activité d'archivage devrait pouvoir démarrer à l'ISTEEBU, portant sur l'archivage des métadonnées et d'un référentiel méthodologique ainsi que sur les données des recensements et enquêtes déjà réalisés.

Dans le domaine des statistiques agricoles, d'élevage et de la pêche, on dégage les faits suivants :

Les forces que présente le secteur des statistiques agricoles sont :

- l'existence d'un cadre institutionnel et juridique de la Direction chargée des statistiques et information agricole ;
- la disponibilité des infrastructures de base (Bureau, matériel et Bibliothèque) ;
- la disponibilité des ressources humaines dotée d'une expérience dans le domaine ;
- l'expérience minimum sur les travaux ayant trait avec la statistique ;
- l'existence d'un cadre de partenariat sur les activités axées sur la sécurité alimentaire.

Les principales faiblesses se résument comme suit :

- l'absence de données de base qui puissent servir de référence pour les enquêtes régulières ;
- le manque de méthodologie commune et fiable pour la plupart des données collectées ;
- la faible capacité des ressources humaines en informatique, statistiques ;
- moyens matériels limités ;
- l'état vétuste du matériel informatique ;
- le manque de service de maintenance du matériel existant ;
- le manque de correspondants périphériques pour la structure centrale;
- le manque de budget de fonctionnement ;
- une publication limitée sans feed-back aux bénéficiaires (populations, services techniques périphériques;
- un système d'archivage et publication peu efficient.

Des opportunités peuvent aussi être saisies pour développer la production statistique; il s'agit de:

- démarrage imminent d'un projet axé sur le SIP ;
- expérience des ressources humaines dans le secteur agricole ;

2.7. Modalités de promotion du dialogue utilisateurs-producteurs

La promotion du dialogue utilisateurs-producteurs se fait à travers les messages de sensibilisation lors des réunions et spots publicitaires que les producteurs de données passent au début et à la fin de chaque activité de collecte pour informer toute la population. Lors des ateliers de validation des rapports, on invite tout le monde (utilisateurs et producteurs de données) et il y aura un débat ouvert où chacun exprime son point de vue.

La demande en statistiques est très grande et rarement satisfaite suite à la faiblesse de plusieurs natures des structures chargées de leur production. Cette demande est souvent exprimée par les institutions étatiques, les ONG locales et internationales, les institutions de recherche pour satisfaire leur besoin de planification ou de suivi-évaluation.

Pour les statistiques agricoles, La plupart des producteurs des données sont également des utilisateurs. Ainsi le MINAGRIE est le principal utilisateur de l'information statistique agricole dans le suivi des politiques et programmes (PNIA, OMD, SAN, CSLP II) et dans la planification basé sur les résultats du secteur agricole. Il y a également l'échange entre les utilisateurs et les producteurs qui se fait dans les réunions du GSADR qui regroupe plusieurs intervenants dans le secteur de l'agriculture et développement rural. Ce groupe est subdivisé en sous-groupes dont le sous-groupe enquête et système d'information qui suivent tout ce qui se rapporte sur l'information agricole pour donner le rapport à tout le GSADR.

2.8. Bases de données existantes et outils de diffusion de données et plates-formes

Deux importantes bases de données sont disponibles à l'ISTEEBU. Il s'agit de :

- IMIS Burundi ;
- BurundInfo.

2.8.1. Base de données IMIS Burundi

IMIS Burundi est un système intégré de gestion des données sociodémographiques et économiques. Son objectif est de mettre à la disposition des utilisateurs, les bases des données nationales, fiables, invulnérables permettant, entre autres, la génération des indicateurs pertinents.

C'est un outil qui permet de centraliser, fusionner, traiter et restituer les informations en temps réel. Il permet de renforcer le Système Statistique National par la mise à disposition des utilisateurs d'un outil puissant facilitant un accès sécurisé aux données et bases de données des

opérations statistiques. Cela permet ainsi à l'ISTEEBU de jouer le rôle de centralisation et de diffusion des données que lui confère la loi statistique de 2007.

2.8.1.1. Pourquoi IMIS Burundi ?

Le Site web IMIS Burundi a été créé pour répondre à certaines préoccupations qui existaient aux seins des utilisateurs et les producteurs de données ; il s'agit notamment :

- La connaissance inadéquate des données existantes ;
- L'accessibilité aux données et aux informations disponibles était pauvre ;
- Le système de diffusion et de disséminations des résultats était pauvre ;
- La conservation des fichiers de données était inadéquate ;

D'où le besoin de mettre en place un système intégré capable de répondre à tous ces défis.

2.8.1.2 Objectifs spécifiques de l'IMIS Burundi

Les objectifs spécifiques de l'IMIS Burundi s'inscrit dans le cadre de faciliter la diffusion de l'information statistiques à tous les utilisateurs de données. Ces objectifs sont principalement :

- Créer des bases de données intégrées, complètes et cohérentes ;
- Créer un réseau fiable de partage de données et d'informations ;
- Mettre en place une interface puissante de calcul d'indicateurs ;
- Faciliter le développement de la culture d'utilisation des bases de données.

L'IMIS Burundi présente plusieurs avantages dont les principaux sont entre autre :

1°) Il fournit un moyen d'accès rapide à l'information sans connaissances informatiques pré requises ;
2°) Il est compatible avec les logiciels standards généralement utilisés ;
3°) Il génère des sous-bases de données aux différents niveaux géo-administratifs ;
4°) Il peut contenir des millions de données micro et macro ;
5°) Il produit des bases de données invulnérables ;
6°) Il permet de faire des sélections géographiques, de créer de nouvelles variables, d'obtenir des produits sous forme de tableaux, graphiques, des cartes thématiques ;
7°) Il contribue à l'amélioration et au renforcement du Système Statistique National.

2.8.1.3. Les bases de données disponibles sur le site web IMIS Burundi

L'IMIS Burundi permet l'accès à certaines bases de données issues de certaines enquêtes et Recensement. Les bases de données disponibles sur le site web IMIS Burundi sont :

- ***Enquête Prioritaire 1998 « Etude Nationale sur les conditions de vie des populations »***

L'Etude Nationale sur les Conditions de Vie des Populations dénommée Enquête Prioritaire 1998 est une enquête par sondage auprès des ménages réalisée d'octobre 1998 à mars 1999. Cette étude visait à fournir les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi et à actualiser les profils

de pauvreté de la population afin de permettre une meilleure adéquation des politiques de lutte contre la pauvreté.

- ***Base des données de l'Enquête Nationale d'Evaluation des Conditions de vie de l'Enfant et de la Femme (ENECEF) BURUNDI 2000 et 2005***

L'ENECEF BURUNDI est l'appellation burundaise de l'Enquête par grappe à Indicateurs multiples (MICS), est une enquête par sondage auprès des ménages dont la population cible était composée de femmes âgées de 15 à 49 ans et des enfants de moins de 5 ans.

L'ENECEF BURUNDI 2000 a couvert tout le Burundi et ses objectifs étaient de fournir des données pour apprécier la situation des conditions de vie des enfants à la fin de la décennie et d'évaluer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés par le Sommet Mondial pour les Enfants tenu à New York en 1990.

L'ENECEF BURUNDI 2005 a fourni des informations précieuses sur la situation des enfants et des femmes. Elle a permis d'évaluer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs et cibles émanant des accords internationaux, notamment la Déclaration du Millénaire et le Plan d'Actions d'un Monde Digne des Enfants.

- **Objectifs de MICS 2000**

L'Enquête Nationale d'Evaluation des Conditions de vie de l'Enfant et de la Femme au Burundi en l'an 2000 se fixait comme objectifs premiers:

- De produire des données pour apprécier la situation du bien-être de l'enfant et de la femme à la fin de la décennie 1990 et pour préparer la décennie qui commence;
- de fournir des données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis pour atteindre les buts fixés par le Sommet Mondial et constituant une base pour les actions futures;
- de contribuer à enrichir la base de données et le système d'évaluation et à perfectionner l'expertise nationale dans la collecte, l'exploitation et l'analyse de ce genre d'enquête.

- ***Enquête QUIBB (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être) de 2006***

L'enquête QUIBB (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être) de 2006 est une opération commandée par le Gouvernement du Burundi pour obtenir des indicateurs socio-économiques permettant de mesurer et d'évaluer l'effet des plans et des programmes de développement. L'enquête a abordé plusieurs domaines parmi lesquelles l'accès et l'utilisation des infrastructures, la satisfaction des ménages par rapport aux principaux services sociaux et économiques fournis par les administrations publiques et privées ou les ménages eux-mêmes, les principales caractéristiques des ménages et de ses membres, les caractéristiques des logements, la perception des ménages sur leurs conditions de vie, l'éducation, la santé, l'emploi.

- **Objectifs de l'enquête QUIBB 2006**

Le principal objectif poursuivi par cette enquête était de fournir des indicateurs sur les conditions de vie de la population. De ce fait, il était question de procéder à :

- La confection des données socio-économiques de base sur l'essentiel des indicateurs de niveaux de vie (production, dépenses, consommation, alphabétisation, éducation, santé, emploi, logement, possession de biens durables, d'actifs agricoles et de bétail).
- La construction des indicateurs d'appréciation, de suivi et d'évaluation des politiques et autres programmes ou projets de réduction de la pauvreté, de l'amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP ainsi que le suivi des Objectifs de Développement du Millénaire.

➢ ***Base de données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2008***

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2008 est la troisième opération du genre organisée par la République du Burundi. Il a couvert l'ensemble du territoire national et rentre dans le cadre du programme international des recensements de 2010 initié par les Nations Unies. Il fait partie des actions stratégiques prioritaires retenues par le gouvernement dans son programme de consolidation de la paix, de la reconstruction du pays, de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. Il s'est déroulé dans un contexte post conflit.

2.8.2. Base de données BurundiInfo

BurundInfo est une base de données socio-économique mise en place pour le suivi des OMDs et pour d'autres priorités nationales notamment le suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). L'ambition du BurundInfo est d'être la plateforme de données de référence pour le suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement contenu dans le CSLP 2. Cette base est fiancée par l'UNICEF.

BurundInfo est une adaptation de la technologie DevInfo qui est un outil conçu pour organiser, stocker et présenter des données sous forme de tables, de graphiques et de cartes.
BurundInfo contient :

- Les indicateurs des OMDs ;
- Les indicateurs du CSLP1 ;
- Les indicateurs du CSLP2.

Dans BurundInfo, les indicateurs sont classés dans les sous-secteurs comme la démographie, l'éducation, la santé, l'environnement, le genre, etc. On trouve aussi les indicateurs par objectifs notamment par OMD ou en fonction du CSLP.
Dans cette base, les données sont désagrégées par sexe et par âge et jusqu'au niveau provincial pour certains indicateurs.

La base BurundInfo renseigne sur les indicateurs calculés à base des enquêtes menées au niveau national, des bases de données sectorielles. Dans BurunInfo, on y trouve les bases suivantes :

- Les recensements généraux de la Population de 1990 et 2008 ;
- L'enquête démographique et de santé 2010 ;
- Les enquêtes MICS 2000 et 2005 ;
- Les rapports annuels de l'ISTEEBU, Comptes nationaux ;
- Les bases de données sur l'éducation, la santé.

➢ **Difficultés de BurundInfo**

Etant donné que les indicateurs proviennent dans les différents secteurs, les difficultés suivantes s'observent :

- Difficultés d'obtenir les données et métadonnées (absence de données, données inaccessibles, moins d'engouement pour les données);
- Fiabilité des données récoltées par les sectoriels peut être douteuse;
- Incohérences des données provenant de sources différentes.

2.9. Intégration régionale et assistance technique internationale reçues

Le Burundi fait partie de plusieurs ensembles régionaux et sous-régionaux dont l'East African Community (EAC) qu'il a intégré en 2008 et dont font également partie le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda , le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL – Rwanda, Congo et Burundi), et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ainsi que l'Initiative du Bassin du Nil qui regroupe les pays ayant en commun les eaux du Nil.

L'assistance technique pour le développement des statistiques agricoles bien que insuffisante est beaucoup accordée par des organisations internationales comme la FAO, la BM et la CTB. D'autres bailleurs de fonds apportent un soutien financier à la conduite des enquêtes agricoles (UE, les Pays Bas) et au développement dans système d'information agricole (UE) la part de l'Etat étant encore insignifiante.

3. OUTPUTS, SOURCES DE DONNEES ET METADONNEES DES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie burundaise. La population agricole s'élève à 7.902.860 sur 8.053.574 d'habitants recensés en 2008, soit plus de 95% de la population burundaise. L'agriculture du Burundi est très complexe de par le nombre de saisons, la multiplicité des cycles des cultures, la diversité des cultures et le nombre de cultures associées par parcelle soit 67,9% des parcelles en cultures portent des cultures en association. La pression démographique extrême contribue à une parcellisation croissante des exploitations (200 – 400 habitants au km^2).

Au Burundi, il existe trois saisons culturales par année agricole à savoir :

- ***Saison A ou Agatasi***

Cette saison va de septembre à janvier. C'est la petite saison des pluies. Les cultures pratiquées au cours de cette saison sont : maïs, colocase, manioc, patate douce, pomme de terre, sorgho, riz et banane. La production de cette saison représente en moyenne le tiers de la production annuelle.

- ***Saison B ou Impeshi***

La saison B qui correspond à la grande saison des pluies, couvre la période allant de février à mai. Elle donne environ 50% de la production totale. Les cultures pratiquées pendant cette saison sont : haricot, colocase, manioc, patate douce, blé, pomme de terre.

- ***Saison C ou Ici***

Les cultures de cette saison sont : maraîchage, haricot, patate douce, pomme de terre, riz. Elle s'étend de juin à septembre et donne environ 15% de la production annuelle. Après ces différentes saisons culturales, il convient de passer en revue les caractéristiques agro-écologiques des provinces du Burundi.

3.1. Caractéristiques agro-écologiques des provinces du Burundi

On trouve au Burundi 11 régions naturelles à savoir : Bugesera, Buragane, Bututsi, Buyenzi, Buyogoma, Bweru, Imbo, Kirimiro, Moso, Mugamba, Mumirwa. Notons qu'une région naturelle peut traverser plusieurs provinces parmi les 16 du Burundi où on pratique les activités agricoles. Il y a des cultures qui poussent dans une région naturelle mais qui ne peuvent pas pousser dans une autre du fait des caractéristiques agro-écologiques différentes.

a) Province Bubanza

La Province de Bubanza est distribuée entre plusieurs régions naturelles du fait de son adossement à la chaîne montagneuse du Mumirwa. L'Imbo constitue la majeure partie, suivie du Mumirwa et du Mugamba. L'altitude s'étage de 770 m dans l'Imbo à 2600 m dans le Mugamba. Il en est de même pour la pluviométrie qui varie de 900 à 1600 mm.On y trouve quatre grands groupes de cultures vivrières ; à savoir les céréales, les tubercules, les légumineuses et la banane. Les cultures de rente qu'on y trouve sont le coton, le palmier, le thé, le café et le quinquina.

b) Province Bujumbura Rural

La Province de Bujumbura Rural se répartie entre plusieurs régions naturelles (Imbo, Mugamba, Mumirwa) qui déterminent d'importantes variations tant au niveau relief (700 à 2600 m) que des précipitations (de 900 à 1600 mm). Les quatre grands groupes de cultures vivrières sont représentés avec un niveau variable en fonction des étages climatiques. Les cultures de rente sont le coton, le riz, le palmier le café, le thé et le quinquina.

c) Province Bururi

La Province de Bururi est majoritairement située dans la région naturelle du Bututsi avec une petite partie dans le Mugamba. L'altitude, dans la première région, varie de 1750 à 2300 m avec une pluviométrie de +/- 1300 mm alors qu'elle est de 1750-2600 m pour des précipitations de 1400-1600 mm dans le Mugamba.

La saison sèche dure 3 mois dans les deux parties. Les groupes de cultures vivrières traditionnelles représentés, avec des pourcentages variables selon l'altitude, sont les maïs, les pommes de terre, les patates douces. Les cultures de rentes sont le thé et le quinquina qu'on cultive dans le Mugamba.

d) Province Cankuzo

La Province de Cankuzo est située dans deux régions naturelles à savoir le Buyogoma et le Moso. L'altitude varie de 1100 à 1400 m pour le Moso et de 1400 à 1800 m dans le Buyogoma.
Les précipitations sont comprises entre 1100 et 1300 mm. Les céréales occupent 30 à 40 % des cultures vivrières contre 10% pour les tubercules et 20 à 30% pour les légumineuses. Le café, la canne à sucre, le coton et le riz constituent les cultures de rente.

e) Province Cibitoke

La Province de Cibitoke est répartie entre plusieurs régions naturelles : Imbo, Mugamba et Mumirwa. L'amplitude de l'altitude est de ce fait importante : de 770 à 1760 m. La pluviométrie varie en fonction des zones de 900 mm (Imbo) à 1400 (Mumirwa), à 1600 mm (Mugamba). La répartition desgroupes de cultures vivrières est fonction des différents étages climatiques tout comme les cultures de rente. On y trouve essentiellement le coton, le riz, le palmier, le thé, le café et le quinquina.

f) Province Gitega

La Province de Gitega est principalement localisée dans la région naturelle du Kirimiro, avec une frange méridionale dans la région du Bututsi. L'altitude varie de 1400 à 1750 m pour la première partie qui se trouve dans la région de Kirimiro et de 1750 à 2300 m pour la seconde partie. La pluviométrie moyenne commune est de l'ordre de 1200 à 1300 mm. La saison sèche dure 3 à 4 mois. Voici la répartition des cultures dans la partie de la région Kirimiro : les céréales sont cultivées à hauteur de 10-20 % des cultures totales de la région, les légumineuses sont cultivées à un taux supérieur à 30 %, les tubercules à un taux supérieur à 20% et les bananes entre 15-20%. La culture du café constitue la principale culture de rente.

g) Province Karuzi

La Province de Karuzi est distribuée entre trois régions naturelles : Bweru, Buyogoma et Kirimiro. L'altitude moyenne commune est comprise entre 1400 à 1750 m. La pluviométrie commune est assez similaire de 1150 à 1300 mm en proportion de l'élévation. Les cultures vivrières sont représentées dans la province de Karuzi selon les étages climatiques. Le café constitue la principale culture de rente.

h) Province Kayanza

La Province de Kayanza est principalement localisée dans deux régions naturelles : la région Buyenzi et, pour une moindre importance, la région de Mugamba. L'altitude dans la première région est de 1500 à 1900 m alors qu'il est de 1750 à 2600 m pour la région de Mugamba. La pluviométrie varie de 1200 à 1600 mm en proportion de l'élévation.Les cultures de rente sont le café, le thé et le quinquina.

i) Province Kirundo

La province de Kirundo est majoritairement incluse dans la région naturelle du Bugesera avec une petite zone, au Nord-est, dans la région de Bweru. L'altitude moyenne varie entre 1300 et 1700 m et les précipitations de 1000 à 1200 mm.

La répartition type des productions vivrières sont principalement les céréales qui contribuent à plus de 30% de la production totale de la province, les légumineuses qui contribuent entre 20 et 30%, les tubercules à plus de 10% et les bananes entre 15 et 20 %. Le café arabica et le riz constituent les cultures de rente.

j) **Province Makamba**

La Province de Makamba est majoritairement située dans la région naturelle du Buragane avec une frange dans les régions de l'Imbo et du Moso. L'altitude du Buragane varie de 1400 à 1800 m avec des précipitations comprises entre 1400 et 1800 mm. Les cultures vivrières traditionnelles sur ce paysage à relief accidenté, formé de hautes collines avec des versants de forte inclinaison sont complétées par la culture du café.

k) Province Muramvya

La Province de Muramvya est principalement située dans deux régions naturelles : Kirimiro et Mugamba. L'altitude dans la première région est de 1400 à 1750 m alors qu'elle varie de 1750 à 2600 m pour la région Mugamba. La pluviométrie, proportionnelle à l'élévation, est comprise entre 1200 à 1600 mm. Les cultures de rente sont le café, le thé et le quinquina.

l) Province Muyinga

La Province de Muyinga est principalement située dans la région naturelle du Bweru avec une frange dans le Bugesera. L'altitude moyenne de 1400-1750 m avec un paysage à relief vallonné.
La pluviométrie est de 1100 à 1200 m. Les cultures vivrières qu'on y rencontre sont les céréales, les légumineuses, les bananes, les bananes les plantains et les tubercules. Le café constitue la principale culture de rente.

m) Province Mwaro

La Province de Mwaro est principalement localisée dans deux régions naturelles : Kirimiro et Mugamba. L'altitude dans la région de Kirimiroest de 1400 à 1500 m alors qu'il est de 1750 à 2600 m dans la région de Mugamba. La pluviométrie varie de 1200 à 1600 mm en proportion de l'élévation. Les cultures de rente sont le café, le thé et le quinquina.

n) Province Ngozi

La Province de Ngozi est située à plus de 60 % dans la région naturelle de Buyenzi. L'altitude varie de 1500 à 1900 m avec un paysage accidenté de collines à sommets largement arrondis. La pluviométrie est de 1200 à 1300 mm avec une saison sèche de 3 mois. Les cultures vivrières qu'on y cultive sont entre autre les légumineuses, les bananes, les plantains, les céréales, et les tubercules. Le café constitue la principale culture de rente.

o) Province Rutana

La Province de Rutana est répartie entre trois régions naturelles selon sa superficie décroissante : la région de Moso, la région de Buragane et la région de Buyogoma. Dans la première région, l'altitude varie de 1100-1400 m et de 1400-1800 m pour les deux autres régions. La pluviométrie commune moyenne est comprise entre 1100 et 1300 mm. La saison sèche dure 4 mois. Les groupes de cultures vivrières traditionnelles sont représentés avec des pourcentages variables selon les régions naturelles. Le café est la culture de rente pour Buragane et Buyogoma alors que dans le Moso, on trouve le coton, la canne à sucre et le riz.

p) Province Ruyigi

La Province de Ruyigi est distribuée entre deux grandes régions naturelles : Buyogoma et Moso. L'altitude varie de 1400 à 1800 m pour la première région et de 1100 à 1400 m pour la seconde région. La pluviométrie moyenne commune se situe entre 1100 et 1300 mm avec une saison sèche de 4 mois. Les cultures vivrières sont entre autre les céréales, les légumineuses, les tubercules et les bananes. Les cultures de rente sont : le riz, la canne à sucre, le coton et le café.

3.2. Statistiques sur les cultures

L'approche utilisée dans la collecte des données sur la production des cultures vivrières est celle d'évaluation des récoltes par saison culturale. Cette approche relève d'une estimation qualitative de la production.

L'objectif est l'évaluation des superficies, des rendements et des productions des principales cultures vivrières par saison culturale. Cette évaluation est faite en deux temps ; d'abord au mois de février et puis au mois de juin ; c'est-à-dire à la fin des récoltes des deux grandes saisons culturales. La première saison commence au mois de Septembre et prend fin au mois de Février et l'autre commence au moins de Mars et se termine au milieu du mois de Juin. Les deux grandes saisons contribuent respectivement à hauteur de 35 % et 50% de la production totale annuelle.

Pour la production comptant pour la troisième saison culturale, elle est estimée en appliquant un coefficient à la production de l'année précédente qui est choisi en fonction des facteurs qui ont influencé les récoltes pendant cette saison.
Cette troisième saison ne contribue à la production annuelle qu'à la hauteur de 15%. Il s'agit uniquement la production des ménages ayant l'accès aux marais puisque pendant la troisième saison, on ne cultive que dans les marais à cause de la sècheresse.

L'évaluation des récoltes est travail qui est mené par le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec les agences des Nations Unies tel que FAO, le PAM et l'UNICEF.

Les productions des cultures vivrières sont les résultats des estimations faites à chaque saison ; d'abord au niveau communal et ensuite consolidées au niveau provincial. Le Département des Statistiques et Information Agricoles du Ministère de l'Agriculture et l'Elevage effectue des estimations des productions au niveau national.

Les observations menées au cours des visites des exploitations et les interviews semi structurés aux agriculteurs dans leurs exploitations permettent de déterminer le déficit des productions vivrières et de préciser les besoins en aide alimentaire et en intrants agricoles.

3.3. Statistiques de la pêche

La pêche se pratique dans le Lac Tanganyika et dans les autres lacs du nord du pays. Les données statistiques sont collectées par des observateurs du service de pêche au marché centrale de Bujumbura, au niveau des différentes plages de débarquement situées tout le long du Lac Tanganyika et aussi selon l'enquête réalisée par le service de la pêche et pisciculture, il y a aussi des localités où on effectue de la pêche au niveau de différents villages de la pêche tout le long du Lac Tanganyika.

Avec les données collectées on spécifie le type d'espèce, la quantité, et le prix y afférent. Chaque jour, il y a une déclaration des prises signées par les propriétaires des unités de pêche et par l'agent du service de pêche pour éviter des réclamations lors de la perception des impôts.

A chaque plage, il existe un observateur de pêche qui collecte chaque jour les statistiques de pêche avant même le débarquement des caisses de poissons. Il détermine :

- Le nombre d'unités de pêche en débarquement ;
- Le nombre de caisses par unité bateau ;
- Le nombre et le type de filet ;
- L'heure du début et de rentrée pour chaque type de pêche.

3.3.1. Différents types de pêche

- **Pêche Industrielle**

Au Burundi, la pêche industrielle n'est plus pratiquée car cette dernière a été concurrencée par la pêche artisanale pratiquée par beaucoup de pêcheurs. Avec la pêche industrielle, on utilisait le matériel plus cher et aussi avec beaucoup de moyens qui ont poussé l'abandon de ce type de pêche car on travaillait à perte.

- **Pêche Artisanale**

Préférée par la majorité de pêcheurs car elle est rentable par rapport à la pêche coutumière, la pêche artisanale est pratiquée à plus de 80%. Ce type de pêche est beaucoup plus préférée car

elle rentable, on utilise des moyens consistants (bateaux à moteurs, les lampes,…) alors que pour la pêche coutumière on utilise les différentes sortes de filets uniquement, au bord du lac Tanganyika.

- **Pêche Coutumière**

Selon les moyens utilisés par ce type de pêche, la production est insuffisante, c'est la pêche de subsistance. On la pratique au bord du Lac Tanganyika et dans les autres lacs du Nord du pays, on ne va pas très loin dans le lac avec ces moyens de bord. La pêche coutumière emploi des engins prohibés qui cassent les œufs se trouvant au bord du Lac, et cela va créer une moindre productivité au niveau des captures.

3.3.2. Obstacles à l'activité de pêche

Les principaux obstacles constatés par le service de la pêche et pisciculture sont entre autre :

- La pollution du lac par des usines qui déversent les déchets dans le lac ;
- La construction des infrastructures d'une façon anarchique à côté des lacs ;
- L'utilisation massive des engins de pêche qualifiés de « prohibés » ;
- La déforestation.

Le service de la pêche et pisciculture possédait auparavant des bateaux pour la recherche d'échantillonnage numérique, biologique dans le but de vérifier la qualité de l'eau pour la survie des poissons qui y vivent. Pour le moment, ces moyens 'existent plus. Une enquête socio-économique s'avère très nécessaire pour évaluer la situation de la pêche.

3.4. Statistiques forestières

Depuis que la crise sociopolitique de 1993 a éclaté, la qualité et la quantité des ressources forestières est difficile à maîtriser. Beaucoup d'espaces boisés ont été détruits, d'autres cédés ou réaffectés à des particuliers. Depuis lors, les activités relatives à l'inventaire forestier sont devenues difficiles à réaliser suite aux difficultés d'ordre financier, matériel et humain que connaît le Département des Forêts.

Au début, le prix au producteur des produits de la forêt sur tout le territoire national ne tenait pas en compte la qualité du bois, ni la quantité et encore moins de la distance d'approvisionnement. Pour le moment, les prix des produits de la forêt incluent en plus du volume du bois, sa qualité et la distance par rapport au lieu d'approvisionnement.

3.4.1. Formations forestières artificielles

Les formations forestières artificielles sont issues presque en totalité des plantations d'essences exotiques que ce soit pour les boisements domaniaux, les boisements communaux ou pour les boisements privés. Les semences de ces essences ont été importées de l'extérieur dans des endroits qui ont presque les mêmes conditions éco-climatiques que les lieux d'importation.

3.4.2. Boisements domaniaux

Les boisements domaniaux proviennent des plantations installées durant la période coloniale et d'autres boisements mis en place depuis 1978 dans le cadre des grands projets de reboisements

financés par la coopération bilatérale et multilatérale. La crise sociopolitique qui a secoué le Burundi depuis 1993 a conduit à la destruction de 30.000 ha de forêts jusqu' en 1997.

Les boisements installés depuis 1978 sont actuellement en âge d'exploitation. Cependant ces boisements ne sont pas bien exploités suite au manque de moyens tant humains que matériels que connait le département des forêts.

3.5. Ressources en eau

Au Burundi, l'agriculture est presque totalement tributaire des pluies ; raison pour laquelle le régime pluviométrique constitue un des facteurs déterminants de la production agricole. Malheureusement, depuis plusieurs années, la pluviométrie ne suit plus aucun régime régulier et prévisible. A certains moments, la sécheresse s'étale en période normalement pluvieuse, tandis qu'à d'autres moments, des pluies diluviennes surviennent en saison normalement sèche.

De même, l'existence d'une multitude de microclimats se juxtaposant dans une même région ajoute la confusion à toute tentative de rationalisation et de catégorisation géographiques des zones agro-pluviométriques. Par exemple, dans plusieurs régions, une des deux collines voisines peut recevoir régulièrement des pluies tandis que l'autre en est totalement dépourvue pendant deux mois.

Les données sur les précipitations sont obtenues aux moyens des stations climatologiques qui se trouvent sur tout le territoire du Burundi. Ces stations possèdent des pluviomètres et d'une éprouvette graduée pour recueillir et quantifier les pluies qui tombent sur une période donnée.

3.6. Statistiques sur l'environnement

Le Burundi possède 14 aires protégées qui sont réparties dans quatre catégories. La première catégorie est constituée de Parcs Nationaux qui sont au nombre de trois à savoir le Parc de la Rusizi, le Parc de la Kibira et celui de la Ruvubu.

La deuxième catégorie est celle des Réserves Naturelles. Il en existe cinq dans le pays : Réserve Naturelle de Bururi, Réserve naturelle de Vyanda, Réserve Naturelle de Kigwena, Réserve Naturelle de Rumonge et enfin les Réserves Naturelles Gérées par le Lac Rwihinda.

La troisième catégorie est constituée par les Monuments Naturels. La Burundi en compte deux monuments que sont le monument de failles de Nyakazu et Monument Naturel des chutes de la Karera. Enfin la catégorie des Paysages Protégés : Le pays renferme quatre Paysages Protégés à savoir le Paysage Protégé de Mukungu-Rukambasi, celui de Mabanda (Nyanza-Lac, celui de Kinoso et Paysage Protégé de Gisagara.

Ces Aires Protégées s'étendent sur plusieurs formations végétales dont certaines d'entre elles n'existent plus en dehors de ces Aires protégées.

Leur gestion est caractérisée par une stratégie coercitive empêchant les populations riveraines d'utiliser les ressources naturelles. Cela est lié à l'existence de textes de lois régissant les aires protégées qui ne tiennent pas compte des intérêts des populations. De plus, le cadre politique et

institutionnel soutient une gouvernance où l'Etat est le seul gestionnaire des aires protégées.

La disparition progressive des végétations naturelles existantes en dehors des Aires protégées, celles-ci sont devenues les seuls réservoirs disponibles pour divers usages des plantes. Jusqu'en 2005, le Burundi avait déjà perdu une grande partie de son couvert forestier (autour de 47.4%) du fait des activités paysannes.

Ces activités étant notamment la coupe non contrôlée du bois de chauffage, de sciage et de service, la surpâturage, le dépassement des limites du au défrichement cultural, au coupe de bambou et du rotin, récoltes de liane et des fleurs et des cordes, prélèvement des plantes médicinales, distribution des terres etc.

3.7. Métadonnées sur les statistiques agricoles

3.7.1. Disponibilité des données publiées sur le site web de CountrySTAT-Burundi

a) Productions des cultures primaires

Les données sur les productions primaires sont obtenues sur base des évaluations des productions, au cours de chaque saison agricole, effectuées par une mission conjointe composée des gens du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, de la FAO, du PAM et l'UNICEF.

L'objectif principal est l'évaluation des superficies, des rendements, des productions vivrières, des stocks des produits vivriers, la détermination des zones qui sont exposées à l'insécurité alimentaire, et l'estimation des besoins en intrants agricoles et/ou en produits alimentaires les ménages vulnérables afin de préparer la saison agricole suivante.

L'Evaluation des récoltes est effectuée au bout des grandes saisons culturales A et B, respectivement au mois de Février et au mois de Juin. La saison culturale A contribuent à hauteur de 35% à la production annuelle tandis que la saison culturale B contribue à 50% à la production annuelle et la petite saison culturale C, qui s'étend de Juin à Septembre, ne contribue qu'à hauteur de 15% de la production annuelle uniquement pour les ménages qui ont accès aux marais.

Les données obtenues sont donc le résultat d'un consensus dans la mesure où ils combinent les données issues des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, les points focaux du réseau SAP/SSA, les autorités administratives depuis la province à la zone, les agronomes communaux, les ONG locales et internationales intervenant dans la sécurité alimentaire et les services de l'IGEBU pour ce qui concerne les données climatologiques.

b) Statistiques d'Elevage

Les principales statistiques produites annuellement portent sur les effectifs du cheptel (espèces d'animaux par province). La Direction Générale d'Elevage procède à la collecte des informations sur le cheptel au niveau des ménages à travers un recensement effectué au niveau des collines par les moniteurs agricoles. Les moniteurs rassemblent les données et les acheminent au niveau communal pour que les techniciens vétérinaires procèdent à leur compilation avant de les transmettent aux différentes Directions Provinciales de l'Agriculture et d'Elevage. Un rapport

annuel est confectionné au niveau de la Direction Générale d'Elevage sur base des rapports issus des différentes Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevages.

En ce qui concerne les données sur les effectifs d'animaux abattus, les agents de la collecte passent régulièrement dans les abattoirs communaux pour effectuer des relevés et un rapport est constitué au niveau de la Direction Générale de d'Elevage. La collecte des données sur la production de lait est faite par les agents de terrain dans les ménages des éleveurs de chaque commune et les données produites sont compilées dans un rapport synthétique au niveau des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage et enfin au niveau national par la Direction Générale de l'Elevage.

c) Statistiques sur la Pêche

La collecte des données sur la production de poisson et les prix au producteur des poissons est faite par un dispositif de collecte au niveau de la Direction des Eaux, de la pêche et de l'Aquaculture se trouvant sur les différentes plages de débarquement le long du Lac Tanganyika et sur les Lacs du Nord du pays.

Les agents sur terrain enregistrent chaque jour, sauf pendant la période de pleine lune, les prix et les quantités des captures sur un échantillon de 10 unités par type d'engin de pêche et par espèces. Les données collectées sont ensuite compilées, vérifiées, traitées et analysées par l'unité des statistiques des pêches de la direction des Eaux, de la pêche et de l'Aquaculture. La production nationale de poisson est une compilation de la production du lac Tanganyika et des productions des autres lacs du nord du pays.

d) Statistiques sur les prix à la consommation

Les données sur les prix à la consommation des produits alimentaires proviennent des relevés courants des prix sur les différents marchés, magasins et autres points de vente au détail. C'est à partir des prix relevés qu'on calcule l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est un indice de mesure de la variation des prix des biens et services de consommation d'un mois sur l'autre. C'est l'un des indicateurs économiques les plus utilisés : l'IPC est une statistique essentielle à la conduite de la politique économique et notamment monétaire. Il permet de suivre l'évolution du coût de la vie à travers le calcul de l'inflation des prix telle qu'elle est vécue et perçue par les ménages dans leur rôle de consommateurs.

La méthode de calcul utilisée pour obtenir l'IPC consiste à faire une moyenne des variations de prix d'une période à l'autre pour les divers produits en prenant comme pondérations les dépenses que les ménages leur consacrent en moyenne. L'IPC est calculée selon la formule de Laspeyrs qui donne la moyenne arithmétique pondérée des indices élémentaires ou partiels, les coefficients de pondération correspondant à la structure de la consommation des ménages au cours de la période de base.

e) Statistiques sur les engrais, la pluviométrie et la population

Etant donné que les engrais utilisés au Burundi sont tous importés, les statistiques sur les importations des engrais proviennent essentiellement des opérateurs économiques concernés (importateurs privés), du département de la fertilisation des sols chargé de l'importation des engrais et des sociétés paraétatiques agricoles importateurs des intrants agricoles. La collecte consiste en une activité de relevé des quantités et des valeurs des engrais importés au niveau des importateurs.

Les données sur la pluviométrie quant à elles, sont obtenues à partir des relevés quotidiens effectués par les observateurs météorologiques qui les envoient à l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) pour compilation. Quant aux données sur la population, elles sont obtenues sur base des recensements de la population qui ont eu lieu depuis 1979. Au Burundi, on a déjà effectué trois recensements : le premier en 1979, le second en 1990 et le plus récent a été effectué en 2008. Les données d'avant 2008 sont obtenues sur base des projections faites à partir du recensement de 1990 tandis que celles d'après 2008 sont obtenues à partir des projections effectuées sur base des données du recensement de la population et de l'habitat de 2008.

3.7.2. Données et métadonnées disponibles dans le système statistique national du Burundi

Matrice	Structure et point focal à contacter	Concepts, définitions et classification	Couverture géographique	Méthodologie de collecte	Source de données	Méthodes de diffusion	Fréquence de collecte
Quantité de production des cultures primaires **Quantité de production des cultures primaires par Province** **Superficie ensemencée**	DSIA_MINAGRIE KAMARIZA Espérance esperiza5@yahoo.fr	FAO	Nationale	Evaluation des récoltes obtenues à partir des estimations sur base des facteurs susceptibles d'influence les récoltes	Estimation saisonnières	Rapport d'évaluation des récoltes	Saisonnière
Effectif des animaux vivants **Effectif des animaux abattus** **Production de lait** **Production des œufs de poules et autres volailles** **Autres produits d'élevage**	DGE_MINAGRIE NDUWAYO Déo nduwayo_deo@yahoo.fr	Fao	Nationale	Dénombrement par les moniteurs agricoles pour les effectifs des animaux et estimation pour les produits d'élevage	Dénombrement et estimation	Rapports annuels	Quotidien
Pêche et Aquaculture	Direction des eaux, de la pêche et de l'aquaculture	FAO	4 Provinces : Bujumbura, Bururi,	Enregistrement par les agents de terrain du prix et des quantités de capture sur	Relevés quotidien	Rapports annuels	Quotidien

	NDIKUMANA josephNdikumana2008@yahoo.fr		Makamba et Kirundo	un échantillon de 10 unités par type d'engins de pêche.			
Prix (y compris les indices des Prix à la consommation)	ISTEEBU KANKINDI Ariane kariane12@yahoo.fr	FAO	Nationale	Relevé hebdomadaire des prix sur les marchés provinciaux choisis.	Relevé hebdomadaire	Bulletins mensuels	Hebdomadaire
Engrais	Direction de la fertilisation des sols DODIKO Prosper doprosper2002@yahoo.fr	FAO	Nationale	Sur base des dossiers d'appel d'offre des soumissionnaires désirant importer et sur base des fiches d'importations disponibles au sein du Ministère du commerce.	Enregistrement des engrais importés	Rapports annuels	Chaque fois qu'il y un appel d'offre aux soumissionnaires
Eau	IGEBU HATUNGIMANA Liliane hatungalili@yahoo.fr	FAO	Nationale	Relevés des quantités de pluies par station météorologique par les agents de terrain.	Relevés	Rapports annuels	Journalière
Population	Département de la population Omer	FAO	Nationale	Les données sont obtenues au moyen des projections issues des différents recensements. Les taux d'accroissement de la population sont différents d'une à une autre.	Recensement	Rapport des recensements et l'annuaire des statistiques	Recensement de la population et de l'habitat une fois les 10 ans.

Commerce	Ministère du Commerce et de l'Industrie Eric MANIRAKIZA	Selon de système douanier	Nationale	Les données sont obtenues par l'intermédiaire des services de douanes qui transmettent les données collectées au Ministère du Commerce et de l'Industrie	Enregistrement des importations et exportations	Pas de publication	Journalière
Forêt	dnd	-	-	-	-	-	-
Disponibilité alimentaire	dnd	-	-	-	-	-	-
Emploi	dnd	-	-	-	-	-	-
Terre et irrigation	dnd	-	-	-	-	-	-
Machines	dnd	-	-	-	-	-	-
Pesticides	dnd	-	-	-	-	-	-
Valeur Ajoutée par secteur	dnd	-	-	-	-	-	-

NB : dnd : Données non encore disponibles

4. VUE D'ENSEMBLE DES BESOINS DES UTILISATEURS POUR LES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU BURUNDI

Les statistiques agricoles sont utilisées pour des besoins de conception, planification, de suivi des politiques et décisions prise par les différents acteurs de la vie socio-économiques. Les demandes exprimées par les utilisateurs sont aussi variées que les données du secteur agricole et leur apport dans la vie socio-économique.

En effet le champ des données agricoles et alimentaires est très vaste ce qui fait que beaucoup d'analyses thématiques sont faites en fonction de l'intérêt de l'utilisateur (la constitution des comptes nationaux, la sécurité alimentaire et nutritionnel, l'accès des femmes aux facteurs de production, le rendement des cultures, la production, les prix des produits agricoles, les recherches agronomiques et zootechniques, la nutrition, etc.). Cette demande n'est pas toujours satisfaite.

4.1 Décideurs du secteur public

En décembre 2010, le Burundi s'est doté d'un document d'orientation prospective essentiel, à savoir la « Vision Burundi 2025 » qui se veut une référence en matière de développement pour les quinze prochaines années et qui trace les orientations globales pour la croissance économique et sociale du pays. La « **Vision Burundi 2025 »** ambitionne de mettre le Burundi sur la voie du développement durable à l'horizon 2025. En termes quantitatifs, la Vision veut infléchir les tendances négatives du PIB par tête d'habitant d'USD 137 aujourd'hui à USD 720 en 2025 et réduire le taux de pauvreté à 50% au lieu de 67 % actuellement.

La maîtrise de la croissance démographique, la sécurité alimentaire et une croissance économique basée sur l'agriculture figurent parmi les défis majeurs identifiés dans le document « Vision 2025 ».

Il vient également de terminer l'élaboration de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération. Au sein de son deuxième axe, le développement du secteur agricole est identifié comme la première source de croissance économique. Le 1er OMD vise également à réduire l'extrême pauvreté et la faim dans le monde.

En effet, l'importance du secteur agricole dans l'économie du Pays est capitale. Elle est démontrée par les chiffres suivants :

1. Population : estimée à 8,1 millions d'habitants en 2008 ;
2. La densité de population : 297 hab/km² ;
3. La croissance annuelle de la population : 3 % ;
4. Superficie du pays : 27.834 km² dont 2.700 km² pour les lacs ;
5. Terres potentiellement agricoles : 23.500 km² ;
6. Population vivant de l'agriculture : 90 % dont 51 % de femmes ;
7. Part des jeunes de moins de 15 ans dans la population totale :50% ;
8. Part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté : 70% (2004)
9. Contribution au PIB : plus de 50 % ;
10. Contribution à l'offre alimentaire : plus de 95 % ;
11. Contribution aux recettes d'exportation (devises): plus de 95 % ;

12. Part des cultures vivrières dans les superficies cultivées: 90 % ;
13. Contribution des cultures vivrières à la formation du PIB : 46 % ;
14. Part des cultures industrielles dans les superficies cultivées: 10% ;
15. Contribution des cultures industrielles à la formation du PIB : 4 % ;
16. Contribution des cultures industrielles dans les recettes d'exportation : plus de 90 % ;
17. Contribution du café dans les recettes d'exportation : 60 - 80 % ;
18. Contribution du thé dans les recettes d'exportation : +10% ;
19. Contribution de l'élevage dans la formation du PIB : moins de 5 % ;
20. Les forêts naturelles et artificielles : 206.000 ha et contribuent à 2 % du PIB.

Eu égard à ces chiffres, l'agriculture est le poumon, le moteur et ainsi le garant de l'économie Burundaise. Sans les statistiques agricoles et alimentaires, il serait irréel de bien planifier et de suivre la croissance économique et sociale et que les besoins en statistiques sont nombreux et peu couvert.

4.2. Décideurs du secteur privé

Les données statistiques sont sollicitées par plusieurs intervenants du secteur privé notamment les ONG locales et internationales, les chercheurs, la société civile pour leur servir de guide dans leur prise de décision.

Le Burundi a entamé la promotion de l'investissement agricole privé, cela est déjà concrétisé par la privatisation de la filière café, l'investissement d'un privé dans l'usinage du thé, la création de plusieurs unités de transformation des fruits et les multiples réunions organisées par le secteur privé ou public autour de l'agri business. La plupart des investisseurs privés demandent des données sur les statistiques agricoles et alimentaires qui se rapportent sur la production, les potentialités agronomiques d'une zone, les exigences écologiques d'une culture, l'effectif des animaux et leur production, le potentiel zootechnique, les prix, etc mais il est rare que leur demande soit satisfaite.

5. ATTENTES DE COUNTRYSTAT ET LES SYNERGIES AVEC LES INITIATIVES EN COURS

5.1. Attentes de CountrySTAT

Comme CountrySTAT est un système statistique qui permet d'organiser, d'intégrer et de publier des données et des métadonnées statistiques pour l'alimentation et l'agriculture ; et qu'il permet également la collecte et l'homogénéisation de données statistiques institutionnelles éparses, assurant ainsi l'inter-compatibilité des tables statistiques au niveau national comme au niveau international ; on attend de CountrySTAT :

- Un cadre d'échange qui devrait montrer la manière d'améliorer la qualité des données afin de résoudre des incohérences entre des données provenant des diverses sources et d'assurer leur mise à jour ;
- Une alimentation régulière, en données statistiques agricoles, contribution à une large dissémination et valorisation de ces données pour une prise de décision correspondant aux besoins des populations locales ;
- Un renforcement des capacités du personnel national de CountrySTAT dans les méthodes statistiques d'estimation des données manquantes en utilisant les meilleures pratiques, y compris le partage d'expériences entre les pays ;
- Une minimisation des divergences et des données incohérentes entre FAOSTAT et CountrySTAT ;
- Renforcement des liens et des échanges de données entre les pays de l'EAC. Ce qui permettra de tirer des meilleurs pratiques et fera avancer les pays dans le même sens du développement des statistiques agricoles et alimentaires et le renforcement des capacités au niveau régional.

5.2. Synergies avec les initiatives en cours

Plusieurs initiatives encours vont dans le sens du développement des statistiques agricoles et alimentaires. Le CountrySTAT a été adopté par le gouvernement par une mise en place du secrétariat national de CountrySTAT et du Groupe de Travail Technique. Dans le but de mieux intégrer le CountrySTAT dans le Système Statistique National, la nomination des membres du secrétariat national et du Groupe de Travail Technique sera formalisée par une ordonnance ministérielle. Le CountrySTAT été intégré dans le plan d'action du système statistique de l'année encours (2012), ce qui devrait continuer même pour les années à venir.

En effet, le Mémorandum of Understanding montre l'intérêt que le gouvernement du Burundi accorde au CountrySTAT et on espère que le système sera pris en compte dans le budget national. Le CountrySTAT va également être tenu en considération et fera partie de la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques Agricoles et Alimentaires qui va être prochainement élaborée (l'équipe de coordination de la stratégie a été mise en place).
Les nouveaux projets du MINAGRIE qui appuient la DSIA dans le développement d'un dispositif d'information du secteur agricole pourraient également établir un partenariat et renforcer le CountrySTAT.

6. FACTEURS IMPORTANTS POUR LE SUCCES DU PROJET COUNTRYSTAT

La réussite du CountrySTAT dépend de la volonté et de la capacité de travail de toutes les ressources humaines affectées à ce projet tant au niveau international qu'au niveau national mais également des ressources financières et de la motivation accordée aux intervenants nationaux.

D'autres facteurs peuvent influencer le succès du projet notamment :

- L'équipe d'experts de la FAO au niveau international doivent suivre de près l'avancement du CountrySTAT pour être au courant des difficultés que rencontrent les équipes nationales et faire le plaidoyer auprès des gouvernements ;

- Le renforcement des capacités et l'affectation des ressources appropriées au secrétariat et au Groupe de Travail Technique est nécessaire pour mener à mieux le travail de collecte, l'harmonisation et la validation des données statistiques ;

- Une meilleure communication pour la visibilité du site web du CountrySTAT et son utilité au niveau national peut conduire le pays et d'autres bailleurs à appuyer le projet ;

- L'amélioration des conditions de travail (outils de communication dont internet, le matériel de bureau, etc.) facilitera le travail de l'équipe national du CountrySTAT dans le téléchargement des données sur le site et dans d'autres travaux nécessaires ;

- Un appui s'avère nécessaire dans la conduite des enquêtes dans l'objectif d'avoir tant de données manquantes alors qu'elles existent sur terrain.

ANNEXES

ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ISTEEBU, Bulletins mensuels des Prix-Année 2011-De Janvier à Décembre.
- ISTEEBU, Annuaire des Statistiques agricoles, Année 2010.
- Ministère des Finances et de la Planification du Développement économique, Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Burundi (SNDS-Burundi) 2010-2014.
- ISTEEBU, Le Cadre légal de la Statistique au Burundi.
- Rapport de l'Enquête Démographique et de Santé 2010
- Rapport Provisoire de l'Enquête Nationale Agricole du Burundi 2011-2012, saison A.
- ISTEEBU Juillet 2011, Base de données pour les Indicateurs du DHD, 2009.
- ISTEEBU Mars 2010, Comptes de la Nation, Année 2006.
- Rapport de résultats du dénombrement des exploitations agricoles du Burundi 2003-2004.
- Rapport de l'Enquête Nationale d'Evaluation des Conditions de vie de l'Enfant et de la Femme au Burundi-2005.
- CURDES, Rapport de l'Enquête « Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien être » QUIBB 2006.
- Plan d'Action pour l'Afrique 2011-2015, Amélioration des statistiques relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture durable, et au développement rural.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, rapport annuel 2011.
- MINAGRIE, Rapport d'Evaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle, saison 2011 B
- Projet d'Appui Institutionnel au MINAGRIE, Système d'information, diagnostic et proposition, janvier 2010
- PROSANUT, Disposition Technique et Administrative ,2012/
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, l'ordonnance ministérielle n°540/710/1519 portant création d'un comité nationale des statistiques agricoles (CNSA), 2012.
- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de deuxième génération, CSLP II, 2011.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012-2017, juin 2011.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Stratégie Agricole Nationale 2008-2011, juillet 2008

ANNEXE 2 : NOMENCLATURE DES PRODUITS

CODES	NOM_PRODUIT
001	**PRODUITS DE L'AGRICULTURE VIVRIERE**
001000	Produits de l'agriculture vivrière
001000001	Céréales
001000002	Légumineuses
001000003	Tubercules y compris plantain
001000004	Fruits
001000005	Palmistes
001000006	Canne a sucre
001000009	Autres produits vivriers
002	**PRODUITS AGRICOLES DESTINES A L'EXPORTATION**
002001	Café cerise
002001000	Café cerise
002002	Café parche
002002001	Café parche _FW
002002002	Café parche _W
002003	Thé vert
002003000	Thé vert
002004	Café vert
002004000	Café vert
002005	Thé sec
002005000	Thé sec
002006	Autres produits destinés à l'exportation
002006000	Autres produits destinés à l'exportation
003	**PROD. SYLVICULTURE EXPLOITATION FORET, SERV. ANEX et CUEILLETTE**
003000	Produits de l'exploitation forestière et de la cueillette
003000001	Bois de chauffe et charbon de bois
003000002	Bois d'œuvre
003000009	Autres produits de la sylviculture et de la cueillette et services annexes
004	**PRODUITS DE L'ELEVAGE ET DE LA CHASSE**
004000	Produits de l'élevage et de la chasse
004000001	Bovins sur pied
004000002	Ovins et caprins sur pied
004000003	Autres produits de l'élevage et de la chasse
004000004	Sous-produits de l'élevage
005	**PRODUITS DE LA PECHE**
005000	Produits de la pêche
005000001	Poissons
005000009	Autres produits de la pêche
006	**PRODUITS D'EXTRACTION**
006000	**Produits d'extraction**
006000001	La tourbe
006000009	Autres produits d'extraction
007	**INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES**
007001	**Abattages,transformations et conserves de viande**
007001000	Viandes,produits à base de viande et produits de l'abattage
007002	**Transformation et conserves des poissons**

007002000	Poissons et Produits de la pêche préparés, séchés, fumés….
007003	**Transformation et conservation des fruits et légumes**
007003000	Produits à base de légumes et des fruits
007004	**Fabrication des boissons**
007004001	Boissons alcoolisées
007004002	Boissons non alcoolisées
007005	**Fabrication des produits laitiers**
007005000	Produits laitiers
007006	**Travail des graines**
007006000	Farines,autres produits à base des céréales
007009	**Autres industries agroalimentaires**
007009000	Autres produits des industries agroalimentaires
008	**AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES**
008001	**Fabrication deTextile et articles en textiles**
008001000	Produits textiles et articles en textiles
008002	**Travail de cuirs, fabrication d'articles de voyage et de chaussures**
008002000	Cuir travaillé,articles de voyage et de chaussures
008003	**Travail du bois,fabrication d'articles en bois ou de vannerie**
008003000	Articles en bois ou de vannerie
008004	**Fabrication de papiers, cartons et articles en papiers et en carton**
008004000	Papiers et cartons;articles en papiers et en carton
008005	**Edition,imprimerie et reproduction d'enregistrements**
008005000	Produits de l'édition et d'imprimerie;services de reproduction d'enregistrement
008006	**Fabrication de produits chimiques, caoutchouc et plastics**
008006001	Carburant
008006002	Autres produits chimiques, en caoutchouc et en plastics
008007	**Fabrication des verres,poteries et matériaux pour la construction**
008007000	Verres, poteries et matériaux de construction
008008	**Activités de métallurgie,fonderie et d'ouvrages en métaux**
008008000	Produits de la métallurgie,pièces en fonderie,ouvrages en métaux et produits du travail des métaux
008009	**Fabrication des machines et matériels**
008009000	Machines et matériels
008010	**Autres activités manufacturières et récupération**
008010000	Autres produits des activités manufacturières et récupération
009	**PRODUCTION D'ELECTRICITE,GAZ ET EAU**
009001	**Electricité et gaz**
009001000	Electricité et gaz
009002	**Captage,traitement et distribution d'eau**
009002000	Eau distribuée
010	**TRAVAUX DE CONSTRUCTION**
010000	**Travaux de construction**
010000000	Travaux de construction
011	**COMMERCE, SERVICES DE REPARATION**
011001	**commerce**
011001000	Vente
011002	**services de réparation**
011002000	services de réparation
012	**TRANSPORTS ET ACTIVITES DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS**
012001	**Transport terrestre**

012001000	Services des transports terrestres
012002	**Transport maritime**
012002000	Services des transports maritimes
012003	**Transport aérien**
012003000	Services des transports aériens
012004	**Les services annexes au transport**
012004000	Autres services annexes au transport
012005	**Services des postes, télécommunications et internet**
012005000	Services des postes,télécommunications et internet
013	**SERVICES D'INTERMEDIATION FINANCIERES**
013001	**Services d'intermédiation monétaire(BRB)**
013001000	Services d'intermédiation monétaire
013002	**Services d'intermédiation financières et auxiliaires financiers**
013002000	Services d'intermédiation financières et auxiliaires financiers
013003	**Services d'assurances et auxiliaires d'assurance**
013003000	Services d'assurances et auxiliaires d'assurance
014	**AUTRES SERVICES MARCHANDS**
014001	**Services de restauration et d'hébergement**
014001000	Services de restauration et d'hébergement
014002	**Services immobiliers et gestion immobilière**
014002000	Services immobiliers et gestion immobilière
014003	**Services informatiques et annexes**
014003000	Services informatiques et annexes
014009	**Autres services marchands**
014009000	Autres services marchands
015	**SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**
015001	**Services d'administration générale et prérogative publique**
015001000	Services d'administration générales, économiques et sociales
015002	**Sécurité sociale**
015002000	Services de sécurité sociale
016	**EDUCATION**
016000	**Services d'éducation**
016000000	Services d'éducation
017	**SANTE ET ACTION SOCIALE**
017001	**Services de santé humaine et action sociale**
017001000	Services de santé humaine et action sociale
017002	**Services vétérinaires**
017002000	Services vétérinaires
018	**ACTIVITES A CARACTERE COLLECTIF OU PERSONNEL**
018001	**Assainissement; voiries et gestion des déchets**
018001000	Services d'assainissement, de voiries et de gestion des déchets
018002	**Associatives**
018002000	Services fournis par les organisations associatives
018003	**Activités récréatives,culturelles et sportives**
018003000	Services récréatifs, culturels et sportifs
018009	**Autres activités des services personnels**
018009000	Autres services personnels
019	**ACTIVITES DES MENAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE**
019000	**Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**
019000000	Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs

	de personnel domestique
020	**SIFIM**
020000	Sifim
020000000	Sifim
021	**CORRECTION TERRITORIALE**
021000	**Activités des organisations extra-territoriales**
021000000	Services fournis par les organisations extra-territoriales
999	**PRODUITS EN ATTENTES**
999999	**Produits en attentes**
999999999	**Produits en attentes**

ANNEXE 3 : NOMENCLATURE DES BRANCHES D'ACTIVITES

CODES	NOM_BRANCHE
001	AGRICULTURE VIVRIERE
001000	Agriculture vivrière
002	AGRICULTURE D'EXPORTATION
002001	Culture de café (café cerise)
002002	Production de café parche
002003	Culture de thé (thé vert)
002004	Production de café marchand (café vert)
002005	Production de thé sec
002006	Autres cultures d'exportation
003	SYLVICULTURE, EXPL. FORESTIERE, SERVICES ANNEXES, CUEILLETTE
003000	Exploitation forestière et cueillette
004	ELEVAGE ET CHASSE
004000	ELEVAGE ET CHASSE
005	PECHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE
005000	Pêche, pisciculture,aquaculture
006	ACTIVITES EXTRACTIVES
006000	Activités extractives
007	INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES
007001	Abattages,transformations et conserves de viande
007002	Transformation et conserves des poissons
007003	Transformation et conservation des fruits et légumes
007004	Fabrication des boissons
007005	Fabrication des produits laitiers
007006	Travail des graines
007009	Autres industries agroalimentaires
008	AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES
008001	Fabrication deTextile et articles en textiles
008002	Travail de cuirs, fabrication d'articles de voyage et de chaussures
008003	Travail du bois,fabrication d'articles en bois ou de vannerie
008004	Fabrication de papiers, cartons et articles en papiers et en carton
008005	Edition,imprimerie et reproduction d'enregistrements
008006	Fabrication de produits chimiques, caoutchouc et plastics
008007	Fabrication des verres,poteries et matériaux pour la construction
008008	Activités de métallurgie,fonderie et d'ouvrages en métaux
008009	Fabrication des machines et matériels
008010	Autres activités manufacturières et récupération
009	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ ET D'EAU
009001	Production et distribution d'électricité et de gaz
009002	Captage,traitement et distribution d'eau
010	CONSTRUCTION
010000	Construction
011	COMMERCE, REPARATION DES VEHICULES
011001	Activités de commerce
011002	services de réparation
012	TRANSPORTS, ACTIVITES DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS
012001	Transport terrestre
012002	Transport maritime

012003	Transport aérien
012004	Les services annexes au transport
012005	Services des postes, télécommunications et internet
013	ACTIVITES FINANCIERES
013001	Services d'intermédiation monétaire(BRB)
013002	Services d'intermédiation financières et auxiliaires financiers
013003	Services d'assurances et auxilliaires d'assurance
014	AUTRES SERVICES MARCHANDS
014001	Activités de restauration et d'hébergement
014002	Services immobiliers et gestion immobilière
014003	Services informatiques et annexes
014009	Autres services marchands
015	ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
015001	Activités d'administration générales et prérogative publique
015002	Sécurité sociale
016	EDUCATION
016000	Services d'éducation
017	SANTE ET ACTION SOCIALE
017001	Services de santé humaine et action sociale
017002	Services vétérinaires
018	ACTIVITES A CARACTERE COLLECTIF OU PERSONNEL
018001	Assainissement voiries et gestion des déchets
018002	Activités associatives
018003	Activités récréatives,culturels et sportifs
018009	Autres activités des services personnels
019	ACTIVITES DES MENAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE
019000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
020	SIFIM
020000	Sifim
021	CORRECTION TERRITORIALE
021000	Correction térritoriale
999	BRANCHES EN ATTENTE
999999	BRANCHES EN ATTENTE

ANNEXE 4 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CULTURES VIVRIERES (2005-2010)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Céréales	286938	286148	290711	290827	299416	312334
Légumineuses	246961	242193	237753	220599	240250	233083
Racines et Tubercules	1593571	1502875	1526939	1574620	780337	522247
Bananes et Plantains	1615635	1607452	1700597	1759961	620028	136546
Total	3743105	3638668	3756000	3846007	1940031	1204210

ANNEXE 5 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE RENTE (2005-2010)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Café Parche	40902	7899	39256	10432	20095	4105
Café Cerise	197670	33337	144913	29600	100443	20517
Coton	4436	3037	2869	2887	2547	1699
Thé	39335	30836	33676	31787	31830	37877
Canne à sucre	168398	168000	177520	189172	132769	131730
Riz	8986	12280	8169	5697	6472	1398,7
Huile de Palme	10 311	13 771	11 164	12 977	12 217	11418
Total	470038	269160	417567	282552	306373	208744,7

ANNEXE 6 : TAUX ANNUEL DE CROISSANCE DE LA PRODUCTION PAR PRODUIT (2005-2010)

Produits	2006	2007	2008	2009	2010
Cultures vivrières					
Pomme de terre	3,0	1,5	8,3	-63,3	-12
Riz	0,5	3,8	5,0	5,3	6
Petit pois	1,5	-2,1	-5,0	20,6	-16
Patate douce	-3,4	4,3	3,1	-46,2	-37
Colocase	-4,2	-0,2	0,4	-23,7	-59
Haricot	-2,5	11,1	-12,2	26,5	-30,6
Manioc	-9,5	37,7	-34,3	109,5	-68,6
Maïs	-5,3	10,8	-14,6	29,7	-34,1
Sorgho	6,5	-20,3	33,7	-40,4	124,3
Cultures industrielles					
Café Parche	-81	397,0	-73,4	92,6	-80
Café Cerise	-83	334,7	-79,6	239,3	-80
Coton	-32	-5,5	0,6	-11,8	-33
Thé	-22	9,2	-5,6	0,1	19
Canne à sucre	0	5,7	6,6	-29,8	-1
Riz	37	-33,5	-30,3	13,6	-78
Huile de palme	34	-18,9	16,2	-5,9	-7

ANNEXE 7 : METHODOLOGIE DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH 2008)

1. Objectifs et principaux résultats

- ***Objectifs généraux***

1. Contribuer à améliorer la connaissance de la situation démographique du Burundi et son évolution future ;
2. Fournir des indicateurs sociodémographiques de base pertinents, fiables et à jour, utiles pour la planification.

- ***Objectifs spécifiques***

1. Déterminer l'effectif de la population totale du pays, sa structure par sexe et par âge et selon certaines caractéristiques socioéconomiques et culturelles, sa répartition spatiale selon les différentes unités administratives et le milieu de résidence ;
2. Déterminer les niveaux, structures et tendance de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la migration ;
3. Fournir les indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes de population vulnérables tels que les personnes sinistrées, les personnes handicapées, les orphelins, les enfants, les personnes âgées, les femmes chefs de ménage ;
4. Evaluer l'évolution récente et future de la population du Burundi ;
5. Déterminer les caractéristiques des ménages, de l'habitat et du cadre de vie des ménages ;
6. Actualiser le fichier des localités et constituer une base de données sociodémographique et cartographique ;
7. Actualiser la base de sondage ;
8. Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du département de la Population, du BCR et de l'ISTEEBU ;
9. Promouvoir l'utilisation des données et résultats du RGPH au niveau central et au niveau local pour la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes et stratégies de développement ;

2. Questionnaires

Dans le cadre du recensement général de la Population et de l'Habitation de 2008, deux questionnaires ont été utilisés (questionnaire ménage et collectifs).

- ***Questionnaire ménage ordinaire***

Il comprend 7 modules à savoir :

1) Identification (localisation du ménage) ;
2) Tableau récapitulatif du ménage ;
3) Caractéristiques individuelles des membres du ménage ;

Ce module comprend est composée de 4 parties : les caractéristiques sociodémographiques, alphabétisation, scolarisation et instruction, les activités économiques, Situation matrimoniale, Fécondité.

4) Décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois;
5) Départ du Burundi pour l'étranger depuis octobre 1993 ;
6) Retours depuis août 2000 ;
7) Caractéristiques de l'habitation et biens possédés par le ménage.

- ***Questionnaire ménage collectif***

Il comprend :

- Localisation du ménage ;
- Tableau récapitulatif du ménage ;

3. Phase dénombrement de la population

Le personnel de terrain comprenait 8 106 agents recenseurs, 1 646 chefs de districts, 129 contrôleurs communaux, 23 superviseurs et 17 coordonnateurs provinciaux. Ce personnel a été formé pendant cinq semaines (du 07 juillet au 10 août 2008) selon la méthode des cascades.

La collecte des données dans les ménages s'est déroulée du 16 au 30 août 2008 conformément au décret fixant la période du dénombrement.

Le suivi et le contrôle sur le terrain étaient assurés à quatre niveaux distincts par les coordonnateurs provinciaux, les superviseurs provinciaux, les contrôleurs communaux et les chefs de districts.

4. Traitement

Le traitement des fiches récapitulatives a été réalisé durant le mois de novembre 2008. Il a abouti à la production des résultats préliminaires publiés le 16 Janvier 2009, soit cinq mois seulement après la fin du dénombrement.

Les données ont été saisies sous le logiciel CSPro. Cette activité a nécessité le déploiement de soixante micro-ordinateurs qui ont été utilisés et 120 agents de saisie. La saisie a duré six mois, à partir du mois de mai au mois de novembre 2009.

ANNEXE 8 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE MICS 2005

1. Objectifs de l'enquête

L'enquête par grappes à indicateurs multiples ou MICS-Burundi 2005 a comme principaux objectifs:

- D'apporter des informations récentes pour l'évaluation de la situation des enfants et des femmes au Burundi ;
- De fournir les données nécessaires pour apprécier les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les objectifs d'un Monde Digne des Enfants (WFFC) et d'autres objectifs fixés au plan international, comme base à une action future ;
- De contribuer à l'amélioration des systèmes de collecte et de suivi-évaluation au Burundi et de renforcer l'expertise technique nationale en matière de conception, de mise en œuvre et d'analyse de ce genre d'enquête.

2. Résumé analytique des résultats de l'enquête MICS 2005

- ***Mortalité infantile et infanto-juvénile (des enfants de moins de 5 ans).***

Les probabilités de décès avant d'atteindre le 1er anniversaire est de 120 pour 1000 naissances vivantes et celles de décès avant d'atteindre 5 ans sont de 176 pour 1000 naissances vivantes en 2005.

- ***Allaitement maternel et supplémentation des mères en Vitamine A***

Au Burundi, seulement 58, 3% de femmes qui accouchent commencent à allaiter leurs enfants dans moins d'une heure, tandis que près de 90% le font dans moins d'un jour.

En matière de supplémentation en Vitamine A, environ 38,1 % des mères qui avaient eu une naissance dans les 12 derniers mois avant l'enquête ENECEF, ont reçu une dose de vitamine A dans les huit semaines après la naissance des enfants.

- ***Education et alphabétisation***

Seulement 70,8% des enfants en âge de scolarisation fréquentent l'école primaire. Les régions Nord et Est sont restées les plus défavorisées avec des taux de fréquentation de 62 et 64,3 %.

Au niveau national, un écart peu significatif existe entre les garçons et les filles dans de la fréquentation de l'école primaire soit 72% pour les garçons contre 69,5% pour les filles.

Au niveau des réussites, plus de 86,5% des enfants qui entrent en 1ère année primaire parviennent à atteindre la 5ème année.

Au niveau de l'alphabétisation, seulement un peu plus de la moitié de la population féminine âgé de 15-24 ans (53,1%) est lettrée.

Selon le niveau d'aisance des ménages, les pourcentages de population féminine alphabétisée passent de 68% dans le groupe des plus riches à 42% dans le groupe des très pauvres.

- ***Eau de boisson et Système sanitaire***

Environ 64,3 % de la population a accès à l'eau de boisson salubre, 79,7% en milieu urbain et 63,4% en milieu rural. La région Est reste la plus défavorisée avec seulement 48,4% de la population accédant à l'eau potable.

Environ 31,7 % de la population du Burundi dispose d'un habitat muni de dispositifs d'évacuation des déchets humains.

- ***La Couverture vaccinale***

Environ 90,7 % des enfants âgés de 12-23 mois ont reçu, à l'âge d'un an, le vaccin BCG et 74,9% des enfants ont reçu la première dose de DTC. Ce pourcentage baisse pour des doses suivantes de DTC, soit 71,8 % pour la deuxième dose, et 62,7% pour la troisième dose.

De même, si 90,3 % d'enfants âgés de 12-23 mois ont reçu le Polio1 avant une année, ce pourcentage baisse à 71% au Polio 3.

La couverture vaccinale contre la rougeole reste inférieure à celle des autres vaccins avec seulement 77,9 % des enfants âgés de 12-23 mois vaccinés.

Moins de la moitié des enfants (45,8 %) a pu avoir tous les 4 vaccins recommandés avant le 1er anniversaire.

Il n'y a pas d'écart significatif constaté entre les proportions des enfants vaccinés de sexe masculin et féminin. Néanmoins, il existe une corrélation positive entre le taux de couverture vaccinale et le niveau d'instruction de la mère car, le taux le plus élevé est partout enregistré chez les enfants âgés de 12-23 mois dont les mères ont un niveau d'instruction secondaire et plus.

- ***La diarrhée***

Si 20,6% d'enfants âgés de moins de 5 ans ont connu la diarrhée dans les 2 semaines avant l'enquête, seulement 36,5% de ces enfants ont reçu un traitement par réhydratation orale approprié.

Parmi les enfants ayant eu la diarrhée, seulement 7,6 % avaient reçu un traitement adéquat à domicile.

- ***Les Infections Respiratoires Aiguës.***

Environ 17,9 % d'enfants âgés de moins de 5 ans ont connu une infection respiratoire aiguë dans les deux semaines précédant l'enquête. Parmi ceux-ci, 37,8 % ont reçu un traitement approprié.

- ***L'initiative de Gestion Intégrée des Maladies de l'Enfance***

Parmi les enfants âgés de moins de 5 ans qui ont été déclarés avoir été malades de diarrhée (ou d'une autre maladie) dans les deux semaines qui ont précédé l'ENECEF, seulement 23,1% ont reçu davantage de liquide et ont continué à manger ou à être nourri au sein maternel comme recommandé par le programme de Gestion Intégrée des Maladies de l'Enfance.

Seulement 1% de mères connait les deux signes de risque d'IRA pour lesquels un enfant doit être amené à une formation sanitaire immédiatement.

- ***La malaria***

Malgré le taux de prévalence élevé de malaria dans presque toutes les régions du Burundi, seulement 30,5% d'enfants de moins de 5 ans avaient eu la fièvre dans les 2 semaines précédant l'Enquête.

Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une moustiquaire durant les deux semaines précédant l'enquête reste très faible car il n'est que de 13,3%. Parmi ces derniers, seulement 8,3% ont dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide.
Parmi les 30,5 % d'enfants ayant connu des fièvres dans les deux semaines avant l'enquête, seulement 19,1% ont reçu un traitement antimalaria approprié aux symptômes.

Néanmoins, l'utilisation de médicaments non appropriés est encore importante, car, le Paracétamol/Panadol/Acetaminophan est utilisé dans 20,6% des cas, et l'aspirine/ibuprofène dans 5% des cas. Un nombre non négligeable d'enfants (8,9 %) avaient reçu d'autres médicaments non appropriés.

Il apparaît également que la source d'approvisionnement des médicaments anti-malaria est principalement d'origine publique (62%), contre 20% d'origine privée.

- ***Le Virus du VIH/SIDA.***

Seulement 52,8 % des femmes âgées de 15-49 ans connaissent les trois principaux moyens de prévenir la transmission du virus du VIH/SIDA, à savoir " *avoir un seul partenaire sexuel fidèle et non infecté, utiliser un préservatif chaque fois dans les rapports sexuels et s'abstenir des rapports sexuels*".

43,2% des femmes savent identifier correctement les trois fausses conceptions au sujet de la transmission du virus du VIH/SIDA, à savoir " *que le virus du VIH/SIDA peut être transmis par des moyens surnaturels, qu'il peut être transmis par des piqûres de moustique et qu'une personne en apparence en bonne santé ne peut pas être infectée par le virus du VIH/SIDA".*

Concernant les attitudes envers les personnes atteintes du VIH/SIDA, seulement 25,8% des femmes âgées de 15_49 ans n'acceptent aucune des 3 attitudes discriminatoires des personnes atteintes du VIH/SIDA. Notons que 57,9 % des femmes en âge de procréer (15-49 ans) au Burundi connaissent un centre de dépistage du VIH/SIDA. Néanmoins, seulement 9,4 % d'entre elles ont eu recours au test de dépistage.

Le niveau des connaissances des femmes âgées de 15-49 ans en matière de modes de transmission du virus et de l'existence de centres de dépistage, est fortement lié à leur niveau d'instruction.

- ***La contraception***

L'usage courant de méthodes contraceptives a été déclaré par 9,1 % des femmes mariées ou en union libre.

L'injection reste la méthode la plus utilisée puisque 5 % des femmes mariées ou en union libre y ont recours. Elle est suivie par la pilule à hauteur de 1,8% et de l'abstinence périodique avec 1,0 %.

- ***La consultation prénatale***

Dans l'ensemble, presque toutes les femmes du Burundi (92,4%) âgées de 15-49 ayant eu une naissance durant les 2 dernières années précédant l'enquête ont déclaré avoir eu une consultation prénatale auprès d'un personnel qualifié (médecin, infirmier (ière), accoucheuse). 76,0 % des femmes âgées de 15-49 ans ayant eu une naissance dans les 12 derniers mois étaient protégées contre le tétanos néonatal. Environ 25% de ces femmes avaient reçu au moins deux doses de vaccin antitétanique dans les trois dernières années précédant l'enquête.

- ***Assistance à l'accouchement***

33,6 % des naissances qui sont survenues durant l'année ayant précédé l'enquête ont été assistées par un médecin, un(e) infirmier (ière) ou une accoucheuse. Ce pourcentage est plus élevé dans la région Ouest avec 43,2% et plus faible dans la région Est avec 22,9 %. 28,5% de ces naissances ont eu lieu dans un centre de santé.

- ***La mortalité maternelle***

Le taux de mortalité maternelle, qui a été estimé en utilisant la méthode de sororité indirecte, est de 615 pour 100.000 naissances vivantes.

- ***L'enregistrement des enfants à la naissance***

Le niveau d'enregistrement des naissances est encore faible avec seulement 60,3% d'enfants âgés de moins de 5 ans enregistrés.

Les raisons de non enregistrement sont diverses, mais notons le coût de l'enregistrement comme l'une des plus importantes avec un pourcentage de 15,4 %.

Les résultats obtenus montrent qu'il n'y a pas d'écart significatif entre l'enregistrement des naissances selon le sexe de l'enfant ou le niveau d'instruction de la mère.

- ***Enfants Orphelins et cadre de vie des Enfants***

72,8 % des enfants âgés de 0-17 ans vivent avec ses deux parents. Les enfants qui ne vivent pas avec un parent biologique représentent 8,6 % et, ceux qui ont un ou les deux parents décédés représentent 19,3 % des enfants âgés de 0-17 ans.

Les données montrent qu'il n'y a pas de différence significative d'orphelinage selon le sexe. Une proportion élevée d'orphelins est enregistrée en milieu urbain qu'en milieu rural, avec respectivement 21,9 et 19,2%.

La région du Nord accuse le plus haut pourcentage d'enfants orphelins (ayant perdu au moins un parent) avec 20,6 %, suivie de la région Ouest avec 20,2%. La région Sud avec 14,4% enregistre la proportion la plus faible.

- ***Travail des Enfant***

Environ 19,0% d'enfants âgés de 5-14 ans ont déclaré être occupés à des travaux salariés. Presque moins de la moitié d'entre eux (4,9%) participaient à des travaux non rémunérés pour quelqu'un qui n'est pas membre du ménage.

Environ 86,4 % des enfants prennent part aux travaux domestiques tels que cuisiner, puiser de l'eau et garder les autres enfants, pour une durée de moins de quatre heures par jour. 2,1 % consacrent plus de quatre heures par jour à de pareils travaux.

3. Conception de l'échantillon

L'échantillon de l'enquête à indicateurs multiples par grappe du Burundi a eu pour but de fournir des estimations pour un grand nombre d'indicateurs sur la situation des enfants et des femmes au niveau national, urbain, rural et pour les cinq régions du Burundi que sont le Nord, l'Est, le Sud, l'Ouest et le Centre. Dix-huit (18) strates ont été constituées comme domaines d'études correspondant aux 17 Provinces du pays et à un regroupement des villes autres que la Mairie de Bujumbura. Dans chaque strate, un nombre de grappes (zones de dénombrement) a été tiré avec des probabilités proportionnellement à la taille (nombre de ménages) de la strate. Après l'énumération des ménages dans les zones de dénombrement tirées, quinze ménages ont été tirés dans chacune des zones de dénombrement pour constituer les grappes de l'échantillon. Au total, 548 grappes de 15 ménages chacune ont été constituées. L'échantillon stratifié n'est pas auto-pondéré, ce qui conduira à le pondérer pour les résultats au niveau national.

4. Outils de collecte des données

Un seul questionnaire unifié couvrant tous les sujets (thèmes) des enquêtes MICS3 a été utilisé pour collecter l'information sur terrain. Ce type de questionnaire a déjà été expérimenté au cours de l'enquête MICS2 en 2000. Toutes les cibles (ménage, femme de 15-49 ans, enfants de moins de 5 ans), ont été interviewées sur la base de sections spécifiques du questionnaire.

Ainsi, les modules suivants ont constitué le questionnaire:

La Section pour les ménages comprenait les 8 Modules suivants :

- Panneau d'information sur le ménage ;
- Feuille d'Enregistrement des membres du ménage ;
- Education ;
- Eau et Sanitaires ;

- Caractéristiques du ménage ;
- Caractéristiques complémentaires du ménage ;
- Moustiquaires Imprégnées à l'Insecticide ;
- Travail des enfants.

La Section pour les femmes s'adressait à toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans vivant dans les ménages, et comprenait les modules que sont :

- Mortalité maternelle ;
- Mortalité des enfants ;
- Anatoxine tétanique ;
- Santé de la mère et du nouveau-né ;
- Mariage/Union libre ;
- Utilisation de la Contraception ;
- VIH/SIDA.

La Section pour les enfants de moins de cinq ans s'adressait aux mères ou, en l'absence de celles-ci, aux personnes en charge des enfants de moins de cinq ans vivant dans les ménages. La section comprenait les modules suivants:

- Enregistrement des naissances et l'apprentissage en bas âge ;
- Soins dispensés aux enfants ;
- Paludisme chez les enfants de moins de 5 ans ;
- Vaccination et administration de Vitamine A.

A ces 3 sections s'ajoutaient des modules optionnels suivants :

- Violences basées sur le genre ;
- Comportement sexuel des jeunes femmes de 15-24 ans ;
- Comportement sexuel des jeunes hommes de 15-24 ans.

Le questionnaire est basé sur le modèle du questionnaire de l'enquête MICS3. Un manuel d`instructions aux enquêteurs a été élaboré en français et traduit en langue nationale, le Kirundi. Le questionnaire a été pré-testé au mois de septembre/octobre 2005 et finalisé sur la base leçons tirées du pré test.

5. Collecte des données

La collecte des données a été précédée par la présélection et la formation des agents enquêteurs. 100 candidats enquêteurs ont été présélectionnés et formés. La formation comprenait des cours sur le remplissage des questionnaires basé sur des simulations d'entretiens, favorisant la familiarisation avec le contenu des questionnaires et les techniques d'entretien. La formation était accompagnée d'une sortie de terrain afin de tester le questionnaire. A l'issue de la formation et d'un test de sélection, 50 enquêteurs ont été retenus.

Les enquêteurs retenus à l'issue de la formation et du test de sélection ont été répartis en 10 équipes de 5 enquêteurs chacune, à la tête de laquelle était placé un contrôleur de terrain. Un superviseur de terrain devait suivre 3 équipes dans leurs déplacements dans les sous-collines. La collecte de données a duré 70 jours (du 19 septembre au 27 décembre 2005).

6. Traitements des données

Les données ont été saisies en utilisant un masque de saisie conçu et géré à l'aide du logiciel CsPro. Dix micro-ordinateurs et 20 agents de saisie (formés et répartis en 2 équipes sous le contrôle de 2 superviseurs de saisie) ont permis la saisie des données. Afin de garantir un contrôle de la qualité, tous les questionnaires ont subi la double saisie et les contrôles de cohérence interne. Des procédures et programmes standard de saisie élaborés dans le cadre du projet global MICS3 et adaptés au questionnaire unifié du Burundi ont été utilisés tout au long du processus.

La saisie des données s'est faite simultanément à la collecte des données et a commencé après une semaine de collecte. Ainsi, la saisie s'est étendue d'octobre 2005 à janvier 2006.

Les données ont été analysées en utilisant le logiciel Statistical Package for Social Sciences (SPSS), Version 14, et le modèle de syntaxe et les plans d'exploitation des données élaborés par l'équipe MICS de l'UNICEF dans ce but.

ANNEXE 9 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE QUIBB 2006

1. Les objectifs

Le principal objectif poursuivi par cette enquête était de fournir des indicateurs sur les conditions de vie de la population. De ce fait, il était question de procéder à :

- La confection des données socio-économiques de base sur l'essentiel des indicateurs de niveaux de vie (production, dépenses, consommation, alphabétisation, éducation, santé, emploi, logement, possession de biens durables, d'actifs agricoles et de bétail) ;
- La construction des indicateurs d'appréciation, de suivi et d'évaluation des politiques et autres programmes ou projets de réduction de la pauvreté, de l'amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP ainsi que le suivi des Objectifs de Développement du Millénaire.

2. Questionnaires :

Un questionnaire composé des modules suivants a été utilisé :

- Informations sur le questionnaire ;
- Liste des membres du ménage ;
- Education ;
- Santé ;
- Emploi ;
- Chômage, inactivité, sécurité sociale ;
- Solidarité ;
- Confiage des enfants ;
- Veuvage (toutes les personnes de 15 ans à 70 ans) ;
- Orphelinat (toutes les personnes de moins de 25 ans) ;
- Réfugiés et déplacés de guerre ;
- dépenses de santé ;
- Dépenses d'éducation ;
- dépenses en produits de consommation courante au cours des 15 derniers jours ;
- agriculture et élevage ;
- Possessions des ménages ;
- Caractéristiques du logement ;
- Perceptions du ménage sur la situation économique.

3. Collecte des données

Les opérations de collecte de données sur terrain se sont déroulées du jeudi 16 février au jeudi 30 mars 2006. Celles-ci ont été précédées par les activités suivantes:

- Les contacts administratifs pour la sensibilisation des autorités locales;
- La sélection et la formation des enquêteurs;
- L'enquête pilote.

La collecte a été conduite par 16 équipes composées chacune de 05 enquêteurs et d'un contrôleur (chef d'équipe). Pendant le déroulement des enquêtes, le contrôleur avait la tâche de vérifier sur des échantillons de questionnaires la façon dont les interviews sont menées pour rectifier le tir à temps en cas de mauvais remplissage. A la fin de chaque journée de travail, il devait se saisir de tous les questionnaires remplis par son équipe pour vérifier : la qualité du remplissage et des données, la cohérence des réponses fournies; le respect des questions filtres (renvois).

Trois superviseurs provinciaux et un responsable de la collecte au niveau national ont suivi de façon très serrée les équipes qui étaient déployées sur l'ensemble du territoire national. Leur rôle était d'assurer la coordination de toutes les opérations de terrain, d'aider dans la résolution de certains problèmes techniques ou logistiques et de maintenir la liaison avec les autres membres de l'équipe technique restés à Bujumbura.

4. Traitement informatique

La saisie des données a mobilisé 37 ordinateurs, 74 agents de saisie, deux chefs d'équipes, 4 contrôleurs de saisie, un superviseur général qui a coordonné toute la phase de traitement des données sous la responsabilité du Directeur Technique, Coordonnateur National de l'enquête et un groupe électrogène.

La deuxième phase dans l'exploitation des données était la codification de certaines variables. Sur le terrain, au niveau de l'autoconsommation dans le ménage, les unités locales de mesure ont été collectées d'une manière littérale. L'exploration de tous les questionnaires a permis de dresser une liste exhaustive des unités locales enregistrées. Ces codes ont été transcrits dans les différents questionnaires. Dans la phase de codification/vérification, il fallait faire la mise à jour de certaines caractéristiques des membres de ménage comme le sexe, où il était prévu de le récupérer à partir du fichier MICS. Il en est de même de la vérification et correction systématique des questionnaires en ce qui concerne l'ordre d'enregistrement des membres du ménage, pour le conformer à celui de l'enquête MICS.

La première saisie et la double saisie se sont déroulées respectivement entre le 3 et le 13 avril 2006 et entre le 17 et le 30 avril 2006. Au total, 541 grappes sur un total de 548 prévues ont été saisies. Les données étaient saisies grappe par grappe, chaque grappe étant enregistrée dans un fichier.

Tout au long de la saisie, les données ont été éditées par le Superviseur de la saisie à l'aide d'un programme d'apurement écrit par les consultants internationaux. Cette édition des données erronées a permis à l'équipe technique de vérifier la cohérence interne des réponses.

Les données saisies par grappe ont été ensuite consolidées dans un seul fichier et transférées sous format SPSS. De nouvelles variables ont été créées. Dans la base des données QUIBB2006, deux fichiers ont été créés : « Menage.sav » (fichier des ménages) et « Individu.sav » (fichier des individus). A partir de ces deux fichiers plusieurs tableaux statistiques ont été élaborés.

Cependant, pour l'exploitation future de la base de données du QUIBB 2006, un effort devra être fait dans le sens de récupérer dans celle-ci certaines variables utilisées dans les analyses contenues dans la base du MICS. Il s'agira également de caractériser les ménages non retrouvés pendant le QUIBB 2006 à partir de la base des données de l'enquête MICS. Une prudence particulière devra être observée si la fusion des bases de données MICS et QUIBB devait avoir lieu. Les indications précises sur le calcul des pondérations utilisées pour tenir compte des ménages non retrouvés devront aussi être exposées.